

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_021
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance du jeudi 25 septembre 2025

**18. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des
formations pour l'année universitaire 2025-2026**

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 20 Membres représentés : 5 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---	--

VU le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

VU les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations suivantes de l'Université Marie et Louis Pasteur : l'INSPE, l'ISIFC, l'UFR SANTE, l'UFR SJEPEG, l'UFR ST, l'UFR STAPS, l'UFR SLHS et le SUP-FC.

Besançon, le 25 septembre 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis
Pasteur
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services

Christophe DE CASTELJAU
Hugues DAUSSY



Annexe 18.1 : M3C pour 2025-2026 de l'INSPE, l'ISIFC, l'UFR SANTE, l'UFR SJEPEG, l'UFR ST, l'UFR STAPS, l'UFR SLHS et le SUP-FC

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : **- 3 OCT. 2025**
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : **- 3 OCT. 2025**



UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

UFR SANTE

**Conseil de Gestion de L'UFR Sciences de la Santé
Vote Electronique
du 15 septembre 2025**

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) 2025-2026

Madame la Professeure Marie-France Seronde, Directrice de l'UFR Sciences de la Santé, soumet au vote les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 2025-2026.

→ Le conseil de gestion vote à l'unanimité les M3C suivantes :

➤ **Médecine**

*P2

*P3

➤ **Service Sanitaire**

→ Le conseil de gestion vote les M3C suivantes (19 favorables et 1 abstention) :

➤ **Odontologie**

*DFSAO1

*DFSAO2

*UE Libre Anglais

➤ **Pharmacie**

*Dispositions Générales

*DFGSP2

*DFGSP3

*DFASP1

*DFASP2

*PH6

La Directrice de l'UFR Santé



Pr Marie France SERONDE

ANNEE 2025 - 2026

MODALITES DE CONTROLE

DES CONNAISSANCES

P2

P 2

Année universitaire 2025 – 2026

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences médicales « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Pharmacologie/ Anatomie-pathologique / Biologie cellulaire	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Sémiologie générale	3 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Anglais	1 ECTS	Contrôle Continu	S4

UE intégrées	Eléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôle 1 ^{re} session	Période d'évaluation
Système cardiovasculaire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil respiratoire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil digestif	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil locomoteur	Bloc Fondamental (2 EC)	6 ECTS	Ecrit : 1 heure 15	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Nutrition	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Tissu Sanguin Immunologie	EC Hématologie EC Immunologie	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4

Compétences en socle au numérique en santé :

*PIX (compétences numériques)

Une certification à 300 PIX doit être validée durant le DFGSM2 ou le DFGSM3. La formation n'a lieu qu'en DFGSM2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSM3 pour passer en DFGSM1. Le certificat est valide 3 ans.

Pour valider PIX, il faut atteindre 300 Pix et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences suivantes :

1. Mener une recherche et une veille d'information
2. Gérer des données
3. Traiter des données
4. Interagir
5. Partager et publier
6. Collaborer
7. S'insérer dans le monde numérique
8. Développer des documents textuels
9. Développer des documents multimédias
10. Adapter les documents à leur finalité
11. Sécuriser l'environnement numérique
12. Protéger les données personnelles et la vie privée
13. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement

*Communication en santé I (1 ECTS – 2^e semestre)

Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE peut s'effectuer pendant l'année P2 ou pendant l'année P3 mais est obligatoire pour le passage en M1.

Les UE intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique. Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalent à un coefficient 1. Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

En 2^e session, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes, excepté pour l'UE Tissu Sanguin Immunologie pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes et pour l'UE Nutrition pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalant à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2025-2026 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Biologie moléculaire de la cellule (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Soins palliatifs	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la pratique médicale	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur- Pompier	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE

Les UE libres masterisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Études de l'Université Franche-Comté ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S3, inclus le séminaire de sémiologie (présence obligatoire)	4 ECTS	Assiduité
UE Stage S4	2 ECTS	Assiduité

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UEs transversales, intégrées et libres se déroulent en présentiel. Elles pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne ($< 10/20$) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne ($< 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires ($< 7/20$) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne ($< 10/20$) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S3 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S3 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S4 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S4 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé le stage d'initiation aux soins infirmiers doit obligatoirement refaire un stage de deux semaines et le valider. La période du stage de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session. L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

6. Conditions d'admission en P3

Pour être admis en P3, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE.
- ✓ Valider le stage clinique S3
- ✓ Valider le stage clinique S4
- ✓ Valider l'UE libre
- ✓ Valider le stage d'initiation aux soins infirmiers
- ✓ Valider la formation Sensibilisation au Handicap (présence aux séminaires et aux deux jours de stage)

7. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20). Il garde le bénéfice des UE validées.

8. Doublants en 2025-2026

Les doublants de l'année universitaire 2025-2026 peuvent, s'ils le souhaitent, anticiper des UE de P3, à condition d'avoir validé au moins 25 ECTS lors de leur dernière année universitaire P2. Si cette condition est remplie, l'anticipation est possible et obéit aux règles suivantes :

- Signature d'un contrat pédagogique spécifique personnalisé
- Respect de la cohérence pédagogique des deux années concernées
- La somme des ECTS à valider dans l'année P2 et des ECTS anticipés dans l'année P3 ne peut excéder 30 ECTS
- L'anticipation des UE libres ne concerne que les UE libre mastérisantes sous réserve de la cohérence pédagogique et de l'accord du responsable d'UE.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P2, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.



ANNEE 2025 – 2026

MODALITES DE CONTROLE DES

CONNAISSANCES

P3

P 3

Année universitaire 2025 – 2026

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences médicales « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Psychosociologie du soin et Psychiatrie	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S 5
Santé Publique	1 ECTS	Ecrit 1 heure	S 6
Préparation à la LCA	1 ECTS	Ecrit 1 heure 30	S 6

UE intégrées	Éléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Système Nerveux	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Génétique médicale	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Revêtement cutané	Bloc Fondamental (1 EC)	4 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Hormono-reproduction	EC Physiologie - Histologie	5.5 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	EC Gynécologie/PMA			
	EC Clinique Endocrinologie			
Rein, voies urinaires, appareil génital masculin	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Agents infectieux, hygiène, aspects généraux	Bloc Fondamental (1 EC)	5.5 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Service Sanitaire	Acquisition de connaissances méthodologiques Préparation et réalisation de l'action de prévention	7 ECTS	Ecrit Validation de l'action	S 5 + S 6

Les UE intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique. Exception est faite pour l'UE Hormono-Reproduction pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.

Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalent à un coefficient 1.

Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

En 2^e session, pour les UE Système Nerveux et Rein Voies Urinaires Appareil Génital Masculin, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour les Génétique médicale et Revêtement Cutané, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Agents Infectieux, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Hormono-Reproduction, chaque EC du Bloc Fondamental sera sanctionné par une épreuve de 22 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

Compétences en socle au numérique en santé :***Communication en santé II (1 ECTS – 2^e semestre)**

Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE est obligatoire pour le passage en M1.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalent à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2025-2026 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Signalisation Cellulaire et Carcinogenèse (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse du système nerveux (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse de l'appareil locomoteur et du système cardio-vasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Immunologie et immunopathologie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Pharmacologie et Toxicologie Médicale – Pharmacovigilance (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Physiologie et physiopathologie cardiovasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génétique médicale (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Physiopathologie des Maladies Transmissibles (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Stage d'Initiation à la Recherche (SIR)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Biomédicaments et Biothérapies innovantes	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Chimères et autres fantasmes – Initiation à la greffe d'organes et de tissus	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Communication Médecin- Patient/Proche, apprentissage par la simulation	Contrôle continu	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Santé environnementale – Enjeux de la transition socio-écologique	Contrôle continu + Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur-Pompier	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Anglais TOEIC	Ecrit	Sur avis décisionnel de l'ETS TOEIC

Les UE libres mastérisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Etudes de l'UFC ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S5	6 ECTS	Evaluation Orale

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UE transversales, intégrées et libres pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. UE Service Sanitaire

En 2025-2026, le SSES en Franche-Comté concerne l'ensemble des étudiants des filières santé : 2ème année soins infirmiers, 3ème année médecine, 3ème et 4ème année kinésithérapie, 4ème année maïeutique, 4ème année odontologie et 5ème année de pharmacie.

Il se déroule en 2 temps :

	IFSI	Hors IFSI
Temps 1	3 ECTS	1 ECTS
	○ Formation théorique des étudiants à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation d'une action ▪ Période : septembre 2025 ○ Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES ▪ 3 octobre 2025	
Temps 2	5 ECTS	6 ECTS
	○ Préparation, réalisation, évaluation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ▪ Période : octobre 2025 – avril 2026	

La présence et la participation des étudiants est obligatoire au cours de ces deux temps ; le temps 2 incluant quatre sessions de regroupement et la réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé. Ainsi, la validation du SSES comprend :

- Temps 1 :
 - o Session 1 :
 - Validation des connaissances : participation au questionnaire post-séminaire étudiant avec la validation d'au moins 75 % des items
 - Présence au séminaire
 - En cas d'absence injustifiée : appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf)

- o Session de rattrapage :
 - Oral (10 minutes de présentation, 10 minutes de discussion avec les membres du jury)
- Temps 2 :
 - o Session 1 :
 - Participation à chacune des 4 sessions de regroupement
 - Participation à la semaine d'action (4-10 demi-journées)
 - Implication de l'étudiant dans chacune des étapes du projet – l'évaluation de l'implication est assurée par les TG, le RPX ainsi que par une évaluation croisée des membres du groupe
 - Réalisation en équipe d'un poster
 - Évaluation croisée de l'implication des membres de l'équipe
 - o Session de rattrapage :
 - Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;

Considération des absences :

Toute absence devra être justifiée auprès de la scolarité de la filière à laquelle l'étudiant est rattaché.

- Absences justifiées : l'appréciation de l'impact des absences justifiées des étudiants au cours des temps 1 et 2 est laissée à l'appréciation du référent pédagogique qui pourra solliciter les tuteurs de groupe et le référent de proximité pour s'assurer de la bonne implication de l'étudiant dans le projet. En cas d'investissement insuffisant, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.
- Absences injustifiées : En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

En cas de non validation du temps 1 et/ou 2, l'étudiant ne valide pas son service sanitaire et devra se représenter l'année suivante selon les modalités de sa filière.

En cas de redoublement de l'étudiant, les temps validés sont considérés comme définitivement acquis.

La validation de l'UE *Service Sanitaire* est obligatoire pour le passage en M1.

6. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires ($< 7/20$) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.
- ✓ L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne ($< 10/20$) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S5 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S5 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session. L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

7. Conditions d'admission en M1

Pour être admis en M1, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE, excepté pour l'UE Hormono-Reproduction pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.
- ✓ Valider le stage clinique S5
- ✓ Valider l'UE Service Sanitaire
- ✓ Valider la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau I
- ✓ Valider l'UE libre
- ✓ Valider l'UE Compétences au socle numérique (PIX + Communication en Santé I et II)

8. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires ($< 7/20$) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires ($< 7/20$). Il garde le bénéfice des UE validées.

Aucune anticipation des UE de M1 n'est autorisée.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P3, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

Modalités de Contrôle des Connaissances DFASO1 2025-2026

1. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFASO1 comporte 13 unités d'enseignement ainsi que des stages cliniques (900 heures sur les semestres S7 et S8) et un stage hospitalier hors odontologie.

Il inclut également une formation en radioprotection. Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018, un service sanitaire est mis en place et sera validé en tant qu'UE.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise 30 crédits ECTS, l'année de DFASO1 totalisant 60 ECTS.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les deux semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second semestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Semestre 7

UE	ECTS
1 Orthopédie dento-faciale – Odontologie pédiatrique EC1 Orthopédie dento-faciale EC2 Prévention et thérapeutique en Odontologie pédiatrique	4
3 Communication et professionnalisme EC1 Système de santé EC2 Communication dans la relation de soins	2
4 Evidence based dentistry : initiation à la recherche EC1 Formation à la recherche EC2 Epidémiologie	1
5 Réhabilitation orale EC1 Biomatériaux EC2 Réhabilitation coronaires et Endodontie	4
6 Examens complémentaires EC1 Anatomo-pathologies EC2 Examen Biologiques et Outils diagnostiques	2
7 Médecine et chirurgie orale EC1 Chirurgie orale-Médecine orale	3
8 Implantologie (EC2)	1
9 Prévention, promotion de la santé globale et environnementale	4
11 Service Sanitaire	1
13 Anglais scientifique	1
14 Stage hospitalier hors Odontologie	1
15 Stage clinique	6
Total	30

Semestre 8

UE	ECTS
2 Gestions des risques EC1 Hygiène EC2 Prescription et anti-infectieux	3
5 Réhabilitation orale EC3 Odontologie prothétique : amovible fixée et dento et implanto portée EC4 Occlusodontie	3
6 Examens complémentaires EC3 Imagerie clinique Anatomie des TDM CBCT Reconstruction 3D	1
7 Médecine et chirurgie orale EC2 Pharmacologie Anesthésiologie Gestion du stress EC3 Médecine orale Chirurgie orale et pathologie	3
8 Parodontologie (EC1)	2
10 Libre	6
11 Service Sanitaire	6
12 Enseignement numérique	1
15 Stage clinique	5
Total	30

Dans le cadre de la création de la 1^{ère} année de DFASO1, tableaux de répartition soumis à modifications et adaptations.

2. Validation des unités d'enseignement

2.1. Validation des UE 1 à 13 (hors Service Sanitaire)

Validation d'un semestre : Les UE sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les EC sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

1. La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20
2. Aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire. La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Session de rattrapage (2^{ème} session) : si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC) à la 1^{ère} session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2^{ème} session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés.

2.2. Validation du service sanitaire

En 2025-2026, le SSES en Franche-Comté concerne l'ensemble des étudiants des filières santé : 2^{ème} année soins infirmiers, 3^{ème} année médecine, 3^{ème} et 4^{ème} année kinésithérapie, 4^{ème} année maïeutique, 4^{ème} année odontologie et 5^{ème} année de pharmacie.

Il se déroule en 2 temps :

	IFSI	Hors IFSI
Temps 1	3 ECTS	1 ECTS
	○ Formation théorique des étudiants à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation d'une action ▪ Période : septembre 2025 ○ Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES ▪ 3 octobre 2025	
Temps 2	5 ECTS	6 ECTS
	○ Préparation, réalisation, évaluation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ▪ Période : octobre 2025 – avril 2026	

La présence et la participation des étudiants est obligatoire au cours de ces deux temps ; le temps 2 incluant quatre sessions de regroupement et la réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé. Ainsi, **la validation du SSES** comprend :

- Temps 1 :
 - Session 1 :
 - Validation des connaissances : participation au questionnaire post-séminaire étudiant avec la validation d'au moins 75 % des items
 - Présence au séminaire
 - En cas d'absence injustifiée : appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, PDF)
 - Session de rattrapage :
 - Oral (10 minutes de présentation, 10 minutes de discussion avec les membres du jury)
- Temps 2 :
 - Session 1 :
 - Participation à chacune des 4 sessions de regroupement
 - Participation à la semaine d'action (4-10 demi-journées)
 - Implication de l'étudiant dans chacune des étapes du projet – l'évaluation de l'implication est assurée par les TG, le RPx ainsi que par une évaluation croisée des membres du groupe
 - Réalisation en équipe d'un poster
 - Évaluation croisée de l'implication des membres de l'équipe
 - Session de rattrapage :
 - Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;

Considération des absences :

Toute absence devra être justifiée auprès de la scolarité de la filière à laquelle l'étudiant est rattaché.

- Absences justifiées : l'appréciation de l'impact des absences justifiées des étudiants au cours des temps 1 et 2 est laissée à l'appréciation du référent pédagogique qui pourra solliciter les tuteurs de groupe et le référent de proximité pour s'assurer de la bonne implication de l'étudiant dans le projet. En cas d'investissement insuffisant, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.
- Absences injustifiées : En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

En cas de non validation du temps 1 et/ou 2, l'étudiant ne valide pas son service sanitaire et devra se représenter l'année suivante selon les modalités de sa filière.

En cas de redoublement de l'étudiant, les temps validés sont considérés comme définitivement acquis.

La validation de l'UE *Service Sanitaire* est obligatoire pour le passage en DFASO2

2.3. Validation des UE libres

L'enseignement libre doit être validé à l'issue de DFASO1, selon les modalités propres à l'enseignement suivi.

L'étudiant ayant choisi un autre enseignement libre que ceux dispensés par l'UFR Santé doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

La validation de l'unité d'enseignement UE libre reste définitivement acquise.

2.4. Stages cliniques

2.4.1. Validation du stage hospitalier hors Odontologie

La validation des stages hospitaliers hors Odontologie est prononcée par le Responsable du Département d'Odontologie et le Chef de service du CESD.

- Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation qui précise notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.
- Tout manquement de l'étudiant au règlement intérieur de l'établissement de santé sera immédiatement porté à la connaissance du Responsable du Département d'Odontologie par le Chef du Service d'affectation.
- La liste des lieux de stage est communiquée en début d'année ainsi que la répartition des étudiants.
- Un rapport de stage écrit devra être rédigé à l'issue de celui-ci.

En cas de non-validation d'un stage hospitalier hors Odontologie, l'étudiant le refait, dans sa totalité, durant le mois de juin. La validation de l'unité d'enseignement UE14 reste acquise en cas de redoublement de DFASO1.

2.4.2. Stages cliniques en Odontologie

La formation clinique en DFASO1 est axée sur l'apprentissage des savoirs être et savoirs faire avec le patient.

Elle comprend 900h réparties sur les semestres S7 et S8. Les évaluations ont lieu sur l'ensemble de l'année universitaire.

2.4.2.1. Critères de validation

La validation de l'UE clinique et l'attribution des ECTS correspondants s'effectue à l'issue de l'année universitaire, elle est prononcée par le jury présidé par le Responsable du Département d'Odontologie. L'activité clinique des étudiants sera également appréciée en tenant compte notamment de :

- L'assiduité
- La participation active de l'étudiant aux vacations d'aide cliniques.

2.4.2.2. Précisions sur la validation

L'étudiant de 4^{ème} année est capable en fin de S7 de se comporter dans le service d'odontologie de façon autonome (gestion du matériel, connaissance du système administratif et du logiciel d'informations de l'activité de soins, organisation des soins) et de réaliser quelques actes simples.

1^{ère} session :

Les évaluations cliniques se font :

- À partir des actes réalisés (évalués en fonction de leur difficulté et de leur qualité)
- En prenant en compte les items suivants : assiduité de l'étudiant (cf règles des absences), le comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- Tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés
- Des évaluations cliniques adaptées aux capacités propres de l'étudiant à assurer de manière autonome des actes simples peut être instituée en fonction des disciplines

La non-validation du stage clinique en Odontologie DFASO1 entraîne le redoublement de DFASO1.

2^{ème} session :

En cas de non-validation de l'activité clinique ou d'une discipline clinique, une seconde période de stage, durant le mois de juin (hors congés annuels), est organisée.

Les critères retenus pour valider sont les suivants :

- Assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- Comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- Tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.

2.4.2.3. Présence en stage

Les étudiants participent à des vacations cliniques de soins d'aide opératoires, de radiologie et de suivi de stérilisation dont la présence est obligatoire.

L'existence de plus de trois absences injustifiées peut entraîner la non-validation du stage clinique. Les étudiants devront réaliser pendant cette période un nombre d'actes ou parties d'actes avec l'accord de

l'enseignant titulaire statutaire (MCU/PH, PUPH, CCAH), associé (PHPU associé, PH MCU associé) ou professionnel libéral vacataire et sous la supervision de celui-ci.

En cas d'impossibilité de supervision par l'un des professionnels précités, la supervision pourra être assurée par un interne de DES MBD, Chirurgie orale étudiant de TCC.

Selon les disciplines, l'activité des étudiants de 4^{ème} année est suivie grâce à un document individuel papier mentionnant les actes ou parties d'actes réalisés, ou par le bilan des actes saisis dans le logiciel de gestion de l'activité hospitalière (LOGOS SW).

2.4.2.4. Actes cliniques

Chaque discipline clinique définit la nature et le nombre d'actes pouvant être effectués.

Tableaux des actes cliniques

Odontologie conservatrice	5 cavités simples 2 reconstitutions d'angle 2 cavités avec point de contact
Endodontie	3 traitements radiculaires sur dents antérieures ou prémolaires 1 traitement radiculaire sur molaire 1 coiffage pulpaire direct 1 coiffage pulpaire indirect
Prothèse amovible	2 prothèses adjointes partielles résines définitives 1 prothèse unimaxillaire complète
Prothèse fixée	1 inlay-core 2 couronnes unitaires dont une céramo-métallique 2 couronnes provisoires
Chirurgie	3 extractions simples 2 assistances avulsions complexes seniors 2 sutures
Pédodontie	2 enseignements techniques de brossage 2 applications de vernis fluoré 2 sealants 2 cavités simples
Parodontologie	1/Prévention : détartrage aux ultra-sons, bouche complète, avec conseils HBD sur patient sain (cad hors parodontite) 2/Prévention : détartrage aux ultra-sons, bouche complète, avec conseils HBD sur patient sain (cad hors parodontite) 1 Traitement parodontal minimal chez patient atteint d'une parodontite : 2 TUP au-moins + 1 acte chirurgical simple (incisions et sutures) localisé à 1 ou 2 dents (valable à l'occasion d'une avulsion)

**Le nombre des actes cliniques donnés à titre indicatif sont variables selon les possibilités des consultations lors des vacances cliniques.*

3. Assiduité

Durant l'année universitaire, les séminaires, les TP et ED sont tous obligatoires. Un étudiant cumulant plus de 3 absences (justifiées ou non), au cours d'un semestre et pour la totalité des UE sera convoqué devant le comité pédagogique d'odontologie. Le comité appréciera les motifs des absences et pourra refuser à l'étudiant la possibilité de se présenter à la 1^{ère} session. Ce dernier devra alors se présenter en 2^e session uniquement. Les étudiants arrivant en retard à un enseignement peuvent être refusés par l'enseignant. Ils seront alors considérés comme étant absents. Un retard non excusé et/ou récurrent pourra être considéré comme une absence non justifiée.

Motifs d'absence

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants : les maladies chroniques ou récurrentes, infirmités, les problèmes de santé aiguës attestés par un certificat médical établi par un médecin assermenté ou par un praticien hospitalier dans lequel l'hospitalisation a eu lieu. Ce certificat médical devra présenter dans les trois jours ouvrés de son absence au Service de Scolarité d'Odontologie ainsi qu'aux enseignants concernés, par voie électronique avec ARou voie postale dès connaissance de la maladie.

L'étudiant devra en faire part en début d'année universitaire si le problème de santé est avéré avant son inscription au sein de la formation.

- Les cas de force majeure admis par le Responsable de formation et signalés dans un délai maximum de 3 jours après les séminaires, TP, TDs, EDs et épreuves manquées
- La convocation au permis de conduire, concours ou convocation administrative
- Décès d'un proche (père-mère-sœur/frère-grands-parents-conjoint(e)-enfant(s)).

En l'absence de justificatifs parvenus dans les trois jours ouvrés, l'absence est considérée ipso facto comme injustifiée et comptabilisée comme telle.

4. Forme des contrôles

Tous les examens se feront en présentiel.

En cas de crise sanitaire, les modalités pourront être ajustées.

5. Passage en DFASO2 / Redoublement de DFASO1 / Exclusion

L'admission en DFASO2 exige la validation de la totalité des unités d'enseignement, au plus tard à l'issue de la 2^e session.

Les étudiants ayant validé les unités UE1 à UE15 seront autorisés, sur décision du jury, à passer en DFASO2, sous réserve d'avoir répondu à leurs obligations hospitalières.

Toutefois, l'autorisation de passage pourra être accordée, selon décision souveraine du Jury, à tout(e) étudiant(e) ayant un retard ne pouvant excéder 6 crédits ECTS, hormis les unités d'enseignement UE11, UE14 et UE15. Les unités d'enseignement en retard devront être validées au plus tard à l'issue de DFASO2, la validation totale de DFASO1 et de DFASO2 étant requise pour accéder en DFASO3.



Redoublement de DFASO1

En cas de redoublement, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des UES 14 et 15 qu'il devra refaire dans leur totalité.

L'étudiant pourra suivre, par anticipation et sur demande écrite adressée au Doyen, l'enseignement complémentaire au choix de DFASO2 (UE Libre).

Exclusion

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Responsable du Département d'Odontologie.

Semestre 7

UE	ECTS	Durée	Type
1 Orthopédie dento-faciale – Odontologie pédiatrique	4	2H	Ecrit
3 Communication et professionnalisme	2	1H45	Ecrit
4 Evidence based dentistry : initiation à la recherche	1	30 min	Ecrit
5 Réhabilitation orale	4	1H15	Ecrit
6 Examens complémentaires	2	1H	Ecrit
7 Médecine et chirurgie orale	3	1H15	Ecrit
8 Implantologie (EC2)	1	1H	Ecrit
9 Prévention, promotion de la santé globale et environnementale	4	1H30	Ecrit
11 Service Sanitaire	1	Cf 2.2	
13 Anglais scientifique	1	30 min	Ecrit
14 Stage hospitalier hors Odontologie	1		Ecrit (Rapport de stage)
15 Stage clinique	6	Entre 15 min et 1H30	Observation en situation professionnelle Analyse de situations
Total	30		



Semestre 8

UE	ECTS	Durée	Type
2 Gestions des risques	3	1H30	Ecrit
5 Réhabilitation orale	3	2H30	Ecrit
6 Examens complémentaires	1	30 min	Ecrit
7 Médecine et chirurgie orale	3	1H30	Ecrit
8 Parodontologie (EC1)	2	1H30	Ecrit
10 Libre	6	Cf 2.3	
11 Service Sanitaire	6	Cf 2.2	
12 Enseignement numérique	1	2H	Ecrit
15 Stage clinique	5	Entre 15 min et 1h30	Observation en situation professionnelle Analyse de situations
Total	30		



Modalités de Contrôle des Connaissances DFASO2 2025/26

Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFASO2 comporte 12 unités d'enseignement ainsi que des stages cliniques (900 heures sur les semestres S9 et S10) un stage hospitalier hors odontologie.

Il inclut également la formation aux Gestes d'urgences de Niveau 2 (AFGSU).

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second semestre.

Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC ou matières). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFASO2 DETAILLEE

UE1 Orthopédie dento-faciale et odontologie pédiatrique

- **EC1. Orthopédie dento-faciale**
 - Notions de thérapeutique orthodontique
 - Les indices
 - Les bases fondamentales
 - Les différents types d'appareil
 - L'orthodontie dans les traitements pluridisciplinaires
 - Les fentes labiales et vélopalatines
 - Traitement orthodontique chez l'adulte
 - Contentions
-

- **EC2. Odontologie pédiatrique**

SEMESTRE 1

COURS MAGISTRAUX (sous forme d'ED avec présence obligatoire)

1. Les traumatismes dentaires (8h)
 - Anamnèse et examen clinique de l'enfant traumatisé
 - Les examens complémentaires en traumatologie
 - Arbres décisionnels des traumatismes sur dents temporaires
 - Arbres décisionnels des traumatismes sur dents permanentes
 - Rédaction du certificat médical initial
 - Complications possibles suite à un traumatisme dentaire
 - Pratique : réflexion autour de cas cliniques
2. La dent permanente immature (4h)
 - Physiologie de la dent permanente immature et conséquences cliniques
 - Revitalisation - Apexification
3. L'enfant malade (1h)
4. Le handicap (1h)
5. La maltraitance et l'Aide Sociale à l'Enfance (1h)
6. Anxiété de l'enfant : de l'approche comportementale à l'anesthésie générale (1h)

SEMESTRE 2

Demi-journée complémentaire (hors UE – sans évaluation finale)

Etude de cas cliniques : traumatologie et thérapeutiques de la DPI (4h)

UE2 Parodontologie Implantologie

- **EC1. Parodontologie (volume horaire 18h)**

CM

- Troubles anatomiques et évolutivité : freins, brides, insuffisance gingivale, biotypes, attache dentaire/attache péri-implantaire, récessions gingivales, classifications (3h)
- Déficits des crêtes édentées, fentes labio-palatines, avulsions pré-implantaires et préservation des crêtes (2h)
- Traitements préventifs, Chirurgie muco-gingivale et péri-implantaire fonctionnelle, techniques simples (frénotomie, LPA, incisions décalées sur la crête, Greffe épithélio-conjonctive) (2h)
- Chirurgie Plastique Parodontale esthétique et préprothétique, techniques avancées (greffes conjonctives enfouies, substituts tissulaires (4h)
- Cicatrisation des greffes gingivales (1h)

TP sur mâchoire de porc : 3H chirurgies simples / 3H chirurgies avancées

- **EC2. Implantologie (volume horaire 13H)**

UE3 Médecine Orale (pathologie de la muqueuse buccale et chirurgie maxillofaciale)

- **EC1. Médecine orale**

Pathologies de la muqueuse buccale : lésions pigmentées, maladies bulleuses, maladies générales et pathologie de la muqueuse buccale

- **EC2 Chirurgie Orale**

- Techniques de dégagement/collage des dents incluses, techniques de fermetures des CBS, biopsie, pec chirurgicale des ostéochimionécroses chirurgie périapicale.

- **EC3 chirurgie maxillofaciale**

Savoir prévenir, diagnostiquer et traiter une ostéite iatrogène médicamenteuse.

Connaître les différentes fonctions du nerf facial et savoir rechercher une anomalie

Connaître les modalités du diagnostic d'une PF et distinguer sa nature périphérique ou centrale

Connaître les indications des examens d'imagerie devant une paralysie faciale

Rechercher les arguments en faveur d'une paralysie faciale a frigore devant un déficit facial

Connaître les principes de prise en charge d'une paralysie faciale a frigore, y compris les complications

Connaître les évolutions possibles d'une paralysie faciale a frigore

UE4 Vie professionnelle Economie de la Santé. Organisation des institutions. Déontologie

Règles d'installations, les différents contrats d'exercice (groupe ou individuel) les obligations fiscales, de l'employeur.

Organisation des institutions démographie (en lien avec l'URPS) Décrire la consommation de soins et de biens médicaux

Identifier les déterminants de la consommation de soins

Discuter la place des soins bucco-dentaires dans la consommation de soins et de biens médicaux

Présenter les règles de codification et de tarification des soins bucco-dentaires

Présenter les modalités de facturation et de remboursement des soins bucco-dentaires

Présenter la définition et principes de fonctionnement de la protection sociale

Décrire la nature des prestations de protection sociale

Décrire les sources de financement de la protection sociale

Présenter l'organisation de la sécurité sociale

Présenter l'assurance maladie obligatoire

Présenter l'assurance maladie complémentaire

Expliquer l'accès au soin au regard des besoins et de l'offre

Présenter la définition et les modèles de systèmes de santé

Décrire les principes de fonctionnement du système de santé français

UE5 Soins centrés sur les personnes vulnérables

- **EC1. Gériatrie**

- Le vieillissement normal, pathologique
- Les caractéristiques de la personne âgée
- Fin de vie, notions de soins palliatifs-Ethique du soin dentaire dans ces conditions (collègues soins palliatifs OK)

- **EC2. Le handicap**

- Classification des grandes déficiences et leurs caractéristiques orofaciales
- Obstacles aux soins et prise en charge
- Adaptation des soins
- Organisation et structures de soins
- Handicap et accessibilité au cabinet dentaire

- **EC3. Les personnes fragiles ou en état de vulnérabilité**

- Addictions
 - Comportements
 - La grande pauvreté, enseignement en lien avec les médecins de la PASS
 - Soins en milieu carcéral
 - Détection et prise en charge des violences conjugales
-

UE6 Réhabilitation orale

- **EC1. Odontologie prothétique**
 - Prothèse amovible, fixée, implantaire
- **EC2. Occlusodontie, Orthèses d'avancée mandibulaire et traitement des troubles du sommeil**
- **EC3. Endodontie**
- **EC4. Technologies récentes dentisterie adhésive dentisterie numérique**

UE7 Odontologie Médico-légale

- Intervenant CDC Lise Malfroy IRCGN
- Les principes de l'identification médico-légales, notions de thanatologie et de médecine légale.

MODULE 1 : Introduction à l'expertise en identification 4h

Cadre sociétal de l'identification
Cadre légal de l'expertise en identification
Reconnaissance et identification
Etat du corps et identification

MODULE 2 : Identification odontologique comparative 4h

Principes de l'identification comparative, éléments d'identification recherchés
Relevé post-mortem : principes et techniques
Relevé ante-mortem : recherche, collecte et analyse du dossier dentaire AM
Comparaison des odontogrammes et comparaison radiologique, interprétation et conclusion (pratique)

MODULE 3 : Identification odontologique estimative 3h

Estimation du sexe
Estimation de l'âge dentaire
Éléments d'orientation

MODULE 4 : Identification de Victimes de Catastrophes 1h

IVC : la place du chirurgien-dentiste
IVC : contexte de catastrophes internationales (INTERPOL, ICRC, ...)

MODULE 5 : Anthropologie médico-légale 3h

AML : Questions préliminaires et estimation du profil biologique
AML : Analyse lésionnelle osseuse : lésions ante-/péri-/post-mortem
AML et IVC, lien entre OML et AML

UE8 Maladies rares

- Diagnostic
- Présentation des différents réseaux
- Génétique
- Plan de traitement
- **Cas cliniques**

UE9 UE libres

- UE libres communes avec médecines
- UE spécifiques Odontologie

UE 10 Préparation CSCT

Cet enseignement est basé sur la discussion de cas cliniques et de situations thérapeutiques couvrant l'ensemble des champs disciplinaires de l'Odontologie sous forme de séminaires.

UE 11 AFGSU niveau 2

UE 12 Enseignement clinique pluridisciplinaire + Etude et présentation de cas cliniques 2 H 1 fois/mois (450 H par semestre, soit 900 H par année)

Réalisation d'une demi-journée par semaine maximum hors CESD (non obligatoire) chez des établissements partenaires avec obligation de compléter un cahier d'observation attesté et signé par l'accueillant.

Synthèse des attendus cliniques en 4ème et 5ème année

	5 ^{ème} année
Odontologie conservatrice	• 20 obturations dont - 2 reconstitutions de 2 angles - 2 cavités avec point de contact mésial et distal
Endodontie	• 10 canaux (min. 2 molaires) • 2 reprises orthograde • 1 traitement de pulpe vivante • 1 assistance chirurgie périapicale senior
Prothèse amovible	1 stellite 1 stellite en prothèse combinée 1 prothèse bimaxillaire complète
Prothèse fixée	1 bridge provisoire 3 éléments +1 bridge définitif 3 éléments 2 couronnes céramo-métal 2 couronnes provisoires 2 inlay/onlay dont au moins un en céramo-céramique
Chirurgie	10 extractions dont -1 avec alvéolectomie -3 avec séparations de racines 4 sutures
Pédodontie	10 cavités simples 4 extractions de dents temporaires dont 2 molaires
Parodontologie	1/Prise en charge parodontale : bilan parodontal + traitement d'assainissement progressif comportant 2 séances de TUP au-moins, contention éventuelle, équilibration occlusale 2/Prise en charge parodontale : bilan parodontal + traitement d'assainissement progressif comportant 2 séances de TUP au-moins, contention éventuelle, équilibration occlusale 1 chirurgie parodontale (lambeau d'assainissement ou chirurgie d'exploration ou greffe gingivale libre ou LPL)

Validation des UE 1 à 8

Validation d'un semestre :

Les UE (affectées de leurs coefficients) sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les EC (affectés de leurs coefficients) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

1-La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20

2- aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Session de rattrapage (2^{ème} session) : Si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC affectés de leurs coefficients) à la 1^{ère} session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2^{ème} session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés.

Validation des UE libres/AFGSU II

L'enseignement libre doit être validé à l'issue de DFASO2, selon les modalités propres à l'enseignement suivi.

L'étudiant ayant choisi un autre enseignement libre que ceux dispensés par l'UFR Santé doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

La validation de l'unité d'enseignement UE libre reste définitivement acquise.

L'AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) diplôme délivré par le CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence) a une validité de 4 ans.

Stages cliniques en Odontologie

La formation clinique en DFASO2 est axée sur l'apprentissage des savoirs être et savoirs faire avec le patient. Elle comprend 900 H réparties sur les semestres S9 et S10. Les évaluations ont lieu sur l'ensemble de l'année universitaire.

Critères de validation

La validation de l'UE clinique et l'attribution des ECTS correspondants s'effectuent à l'issue de l'année universitaire, elle est prononcée par le jury présidé par le Responsable du Département d'Odontologie.

L'activité clinique des étudiants sera également appréciée en tenant compte notamment de :

- L'assiduité
- La participation active de l'étudiant aux vacations d'aide cliniques.

Précisions sur la validation

L'étudiant de 5^{ème} année est capable en fin de S10 de se comporter dans le service d'odontologie de façon autonome (gestion du matériel, connaissance du système administratif et du logiciel d'informations de l'activité de soins, organisation des soins) et de réaliser quelques actes simples.

1^{ère} session :

Les évaluations cliniques se font :

- À partir des actes réalisés (évalués en fonction de leur difficulté et de leur qualité)
- En prenant en compte les items suivants : assiduité de l'étudiant (cf. règles des absences), le comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante ainsi que de l'équipe enseignante
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- Tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés
- Des évaluations cliniques adaptées aux capacités propres de l'étudiant à assurer de manière autonome des actes simples peuvent être instituées en fonction des disciplines.

La non-validation du stage clinique en Odontologie DFASO2 entraîne le redoublement de DFASO2.

2^{ème} session :

En cas de non-validation de l'activité clinique ou d'une discipline clinique, une seconde période de stage, durant le mois de juin (hors congés annuels), est organisée.

Les critères retenus pour valider sont les suivants :

- Assiduité et présentation du carnet de stage validé par le responsable de la discipline
- Comportement vis-à-vis des patients, de leur entourage, de l'équipe soignante, de l'équipe enseignante
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie
- Tenue du dossier médical et saisie des actes réalisés.

Présence en stage

Les étudiants participent à des vacations cliniques de soins d'aide opératoires, de radiologie et de suivi de stérilisation dont la présence est obligatoire.

L'existence de plus de trois absences injustifiées peut entraîner la non-validation du stage clinique. Les étudiants devront réaliser pendant cette période un nombre d'actes ou parties d'actes avec l'accord de l'enseignant titulaire statutaire (MCU/PH, PUPH, CCAH), associé (PHPU associé, PH MCU associé) ou professionnel libéral vacataire et sous la supervision de celui-ci.

En cas d'impossibilité de supervision par l'un des professionnels précités, la supervision pourra être assurée par un interne de DES MBD, Chirurgie orale étudiant de TCC.

Selon les disciplines, l'activité des étudiants de 5^{ème} année est suivie grâce à un document individuel papier mentionnant les actes ou parties d'actes réalisés, ou par le bilan des actes saisis dans le logiciel de gestion de l'activité hospitalière (LOGOS SW).

**Le nombre des actes cliniques donnés à titre indicatif sont variables selon les possibilités des consultations lors des vacations cliniques.*

Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)

1. Organisation générale

- Conformément à l'arrêté du 27 septembre 1994, le CSCT sanctionne l'ensemble des acquis théoriques, pratiques et cliniques du **2^e cycle des études odontologiques**.
- Il a pour objectif d'évaluer la capacité de l'étudiant à :
 - Exercer des responsabilités diagnostiques et thérapeutiques,
 - Synthétiser les données cliniques et proposer un plan de traitement global,
 - Mobiliser ses connaissances théoriques et pratiques de manière pluridisciplinaire.

2. Modalités d'évaluation

Le CSCT comporte **deux épreuves obligatoires et complémentaires** :

1. **Épreuve orale pluridisciplinaire (coef. 1)**

- Présentation et discussion de **cas cliniques** couvrant plusieurs disciplines :
 - Odontologie conservatrice-endodontie,
 - Parodontologie,
 - Chirurgie orale et pathologies,
 - Prothèses.
- Durée : 15 minutes.

2. **Épreuve écrite pluridisciplinaire (coef. 2)**

- Analyse et résolution d'un **cas clinique écrit**, incluant :
 - Pédiodontie,
 - Orthopédie dento-faciale,
 - Autres disciplines cliniques.
- Durée : 2h.

3. **Notation et validation**

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Une note **<10/20** à l'une des deux épreuves est **éliminatoire**.
- Le CSCT est validé si l'étudiant obtient une note **≥10/20** à chacune des deux épreuves.
- En cas d'échec à une épreuve, seule celle-ci est repassée lors de la **2^e session**.

4. **Sessions**

- **1^{re} session** : organisée en fin de 5^e année.
- **2^e session (rattrapage)** : organisée avant les vacances d'été.

5. **Assiduité et conditions particulières**

- La participation aux enseignements dirigés (ED), travaux pratiques (TP), stages hospitaliers et staffs est **obligatoire**.
- Toute absence non justifiée à une épreuve = **note zéro**.
- En cas d'absence justifiée (certificat médical agréé ARS ou justificatif accepté), le Doyen peut autoriser le passage de l'épreuve à une autre date prévue dans le planning officiel des oraux.

6. Jury

- Le CSCT est validé par un **jury pluridisciplinaire**, composé de responsables de disciplines cliniques et théoriques.

Assiduité

Durant l'année universitaire, les séminaires, les TP et ED sont tous obligatoires

Un étudiant cumulant plus de 3 absences (justifiées ou non), au cours d'un semestre et pour la totalité des UE sera convoqué devant le comité pédagogique d'odontologie. Le comité appréciera les motifs des absences et pourra refuser à l'étudiant la possibilité de se présenter à la 1^{ère} session. Ce dernier devra alors se présenter en 2^e session uniquement. Les étudiants arrivant en retard à un enseignement peuvent être refusés par l'enseignant. Ils seront alors considérés comme étant absents. Un retard non excusé et/ou récurrent pourra être considéré comme une absence non justifiée.

Motifs d'absence

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants : les maladies chroniques ou récurrentes, infirmités, les problèmes de santé aigus attestés par un certificat médical établi par un médecin assermenté ou par un praticien hospitalier dans lequel l'hospitalisation a eu lieu.

Ce certificat médical devra être présenté dans les trois jours ouvrés de son absence au Service de Scolarité d'Odontologie ainsi qu'aux enseignants concernés, par voie électronique avec AR ou voie postale dès connaissance de la maladie.

L'étudiant devra en faire part en début d'année universitaire si le problème de santé est avéré avant son inscription au sein de la formation.

- Les cas de force majeure admis par le Responsable de formation et signalés dans un délai maximum de 3 jours après les séminaires, TP, TD, ED et épreuves manquées
- La convocation au permis de conduire, concours ou convocation administrative
- Décès d'un proche (père-mère-sœur/frère-grands-parents-conjoint(e)-enfant(s)).

En l'absence de justificatifs parvenus dans les trois jours ouvrés, l'absence est considérée ipsofacto comme injustifiée et comptabilisée comme telle.

Forme des contrôles

Tous les examens se feront en présentiel.
En cas de crise sanitaire, les modalités pourront être ajustées.

Obtention du diplôme DFASO / Redoublement de DFASO2 / Exclusion

Le Diplôme DFASO :

Le Diplôme de Formation approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2ème partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master, grade qui est conféré à leurs titulaires (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire).

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne.

Redoublement :

En cas de redoublement, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des UES 10 et 12 qu'il devra refaire dans leur totalité.

Exclusion :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Responsable du Département d'Odontologie.

Semestre 9

UE	ECTS	Durée	Type
1 Orthopédie dento-faciale – Odontologie pédiatrique Orthopédie dento-faciale et odontologie pédiatrique	4	1H30	Ecrit CT
2 Parodontologie - Implantologie	1	1H	Ecrit CT
3 Médecine orale - Chirurgie orale - Maxillo-faciale	5	1H30	Ecrit CT
6 Réhabilitation orale	4	1H30	Ecrit CT
7 Odontologie Médico-légale	1	45 Min	Ecrit CT
12 Stage clinique	15	Entre 15 min et 2H	CC

Semestre 10

UE	ECTS	Durée	Type
1 Orthopédie dento-faciale – Odontologie pédiatrique Orthopédie dento-faciale et odontologie pédiatrique	1	1H30	Ecrit CT
2 Parodontologie - Implantologie	3	1H	Ecrit CT+ Pratique TP
4 Vie professionnelle - Économie de santé - Institutions	2	1H	Ecrit CT
5 Soins des personnes vulnérables	1	1H	Ecrit CT
6 Réhabilitation orale	2	1H30	Ecrit CT
7 Odontologie Médico-légale	1	45 Min	Ecrit CT
8 Maladies Rares	1	1H	Ecrit CT
9 UES Libres	3		
10 Préparation CSCT/Internat	1		CC
11 AFGSU II			CT
12 Stage clinique	15	Entre 15 min et 2H	CC
CSCT		2H 15 min	Ecrit CT (coef.2) Oral CT (coef.1)

D5 ANGLAIS EN ODONTOLOGIE 2025 - 2026

UE d'anglais de spécialité – DFAS02 Odontologie

Responsable : Vanessa MARTIN

6 ECTS

Public concerné : Cette UE Libre d'anglais s'adresse exclusivement aux étudiants d'odontologie de 5^{ème} année, de préférence ayant déjà suivi l'UE libre proposée en 4^{ème} et/ou en 3^{ème} année.

Nombre de place : 15

Cours le jeudi après-midi à des horaires variables. Séances en salle F102.

Contenus – Objectifs :

- Remise à niveau en grammaire (niveau B2-C1) tout au long de l'année
- Consolidation/Remaniement du vocabulaire dentaire acquis en 3^{ème} et 4^{ème} année
- Travail sur la compréhension d'essais cliniques et d'extraits de revues portant sur l'odontologie et ses spécificités lexicales.
- Travail sur la rédaction d'abstract, rapport de stage et synthèse d'essais cliniques
- *+ 2 objectifs personnalisés proposés par les étudiant.es en Séance 1*

Activités diversifiées : quiz de vocabulaire, analyse syntaxique, questions type LCA, traduction, rédaction d'abstract, synthèse, travaux de groupes (*mini-présentations, débats*), question d'opinion, projets de recherche

Évaluations – Contrôle continu

Examen écrit 1 (coefficient 1) – **décembre 2025**

Examen écrit 2 (coefficient 1) – **avril/mai 2026**

Présentation orale individuelle de 10 minutes (coefficient 1) – **dates au choix au cours de l'année**

Session 2 – Oral de rattrapage en **juin 2026**

N.B : Pour pouvoir progresser, il est demandé aux étudiants un investissement régulier, une participation active et une bonne entraide durant l'année.

Les documents étant plus longs et plus complexes, il est fortement conseillé de les lire et de les dégrossir avant chaque séance pour faciliter les échanges.

Des documents et exercices complémentaires personnalisés pourront être donnés aux étudiants en faisant la demande.

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
U.F.R. SANTE BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON

ANNEE 2025-2026 MODALITES D'EXAMENS

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques DFASP1

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFASP1 Année universitaire 2025-2026

Pour être admis en DFASP2 (2^{ème} année du diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- avoir validé les semestres S1 et S2 du DFASP1, soit séparément (note moyenne $\geq 10/20$ pour chaque semestre) soit par compensation (moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$), sans note $< 6/20$ à un élément constitutif, UE ou semestre.
- avoir validé 6 ECTS d'UE librement choisies durant les semestres S1 et S2
- avoir validé le stage d'application prévu en S2
- avoir obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi

1. Unités d'enseignement du semestre 1 : S1

Lors de son inscription universitaire, l'étudiant doit choisir son orientation professionnelle (OP) parmi les filières suivantes :

- Officine / Pharmacie hospitalière – biomédicale – recherche
- Industrie – recherche – recherche et développement

Le choix définitif de l'OP se fera au cours du semestre S1 selon la procédure décrite ci-après (partie 2).

Il doit valider l'ensemble des UEs de tronc commun (25 ECTS) et l'UE d'orientation professionnelle correspondant à la filière choisie (2 ECTS).

Les notes obtenues dans les UEs de tronc commun et de l'UE de l'orientation professionnelle se compensent selon la règle décrite dans les MCC générales.

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie.

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

2. Unités d'enseignement du semestre 2 : S2

Au début du semestre S1, l'étudiant doit préciser son orientation professionnelle (OP) parmi les filières suivantes :

- Officine
- Internat : Pharmacie hospitalière – biologie médicale
- Industrie – recherche – recherche et développement

Pour cela, l'étudiant devra déposer sur l'espace MOODLE intitulé « ORIENTATION PROFESSIONNELLE - Choix de filière », un curriculum vitae et une lettre de motivation justifiant son choix. Ce dernier sera examiné par une Commission d'Orientations Professionnelles (COP), composée du Directeur des études de Pharmacie, des Responsables d'Orientations Professionnelles, du Responsable de l'année et d'un Pharmacien extérieur. La COP soit validera le choix d'OP de l'étudiant après un éventuel entretien avec le responsable de filière qui pourra formuler des recommandations pédagogiques, soit convoquera l'étudiant pour une audition en fin de semestre 1 devant la COP (**COP1**) après entretien avec le responsable de filière. Les étudiants auditionnés et pour lesquels le choix est assorti de recommandations pédagogiques seront à nouveau convoqués et auditionnés au cours du semestre S2 après le jury S1 par l'ensemble des membres de la COP (**COP2**), pour la validation définitive de leur choix.

Une précision pour l'audition :

présentation du candidat et de son projet professionnel en 3 à 5 min avec un échange de 10-12 min avec les membres du jury.

il apportera un exemplaire papier de son CV et une lettre de motivation

La Scolarité Pharmacie informera l'étudiant de la décision de la COP. **La non-validation du choix de l'étudiant ne lui permettra pas une inscription en DFASP2**

Un étudiant n'ayant pas répondu au choix d'OP ne sera pas inscrit aux enseignements d'OP et ne pourra valider son semestre et son année.

Un étudiant peut se réorienter, soit suite aux recommandations de la COP, soit de sa propre initiative. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra contacter la Scolarité Pharmacie et transmettre une lettre de motivation justifiant son choix ; l'étudiant sera également auditionné par la COP (**COP1 et/ou COP2**) qui validera ou non le changement définitif de filière.

Un changement d'OP n'est plus possible après le début du second semestre de DFASP1.

L'étudiant doit valider l'ensemble des UEs de tronc commun (17 ECTS) et celles correspondant à la filière choisie pendant le semestre S2 (10 ECTS). Les notes obtenues dans ces UE seront compensées avec les notes des UEs du tronc commun du semestre 2, selon la règle décrite dans les MCC générales.

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

3. Unités d'enseignement librement choisies

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Les UE optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun et d'orientation professionnelle. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

Les MCC de ces UE sont détaillées dans le document « MCC des UE librement choisies de DFGSP3-DFASP1 ».

4. Stage d'application

Un stage obligatoire d'application d'une semaine (en officine, ou en établissement de santé sous la responsabilité d'un pharmacien) est à effectuer au 2^{ème} semestre (S2).

La validation du stage est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait.

Pour les stages en établissements de santé, il ne sera possible pour un même étudiant d'effectuer qu'un seul stage en Laboratoire de Biologie Médicale, et un seul stage en Pharmacie à Usage Intérieur, sur l'ensemble des deux années (DFGSP 3, DFASP1).

5. En cas de redoublement

Les UE et semestres validés et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis.

De même, le stage d'application validé sera considéré comme définitivement acquis.

6. Certificat de synthèse Pharmaceutique (CSP)

L'étudiant doit se présenter à l'examen de certificat de synthèse pharmaceutique organisé au cours du semestre 2. Cet examen juge les connaissances du premier cycle et du semestre 1 du DFASP1, ainsi que la capacité de synthèse des connaissances des étudiants. L'accès aux documents écrits (notes de cours, photocopiés, ouvrages, ...) de l'étudiant est autorisé.

Le CSP est validé individuellement, sans compensation avec les notes des autres UE. Le CSP est évalué par une note de A à F et validé **si la note obtenue est supérieure ou égale à C**.

En cas de redoublement, l'étudiant qui a obtenu une note supérieure ou égale à **C** la **capitalise définitivement**.

En cas de non-validation en DFASP1, l'étudiant pourra se présenter à la session de rattrapage du certificat de synthèse organisée l'année suivante. En DFASP2, cas de non-validation, l'étudiant pourra se présenter à une session de rattrapage supplémentaire organisée en fin d'année.

L'absence de validation du CSP n'est pas bloquante pour le passage en DFASP2. En revanche, elle constitue un **prérequis au passage en PH6 (troisième cycle) et à l'obtention du DFASP.**

7. C2i Niveau 2 : Mode d'évaluation : Cf Réglementation du C2i niveau II sur les panneaux d'affichage DFGSP3 et DFASP1.

La formation est de type SPOC : Formation à distance entièrement dématérialisée sur une plateforme Moodle hébergé à Limoges et commune à plusieurs Universités françaises en 2015 : <http://foad-c2ims.unilim.fr/> . La formation comporte des cours en ligne, des QCM et surtout des travaux à rendre seul ou en groupe interuniversitaire d'étudiant.

Les compétences et les connaissances sont validées par le tuteur de chaque groupe de 4 étudiants. La validation est basée sur un contrôle continu (via des QCM), l'évaluation de travaux pratiques (rendus individuellement ou par groupe) et prend en compte le suivi et l'implication de l'étudiant (participation aux forums, au chat, gestion du groupe...).

La certification nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences et de connaissances, sans compensation entre les domaines. Un domaine est validé quand toutes les compétences et les connaissances du domaine sont validées.

La validation de l'UE Libre correspondante est indépendante de l'obtention de la certification. Elle est obtenue selon les mêmes critères que la certification MAIS en permettant la compensation entre les compétences de chaque domaine et entre les domaines. L'obtention de la certification ou la validation de l'UE Libre créditent 0,2 point à la moyenne du 2ème semestre.

Semestre n°1 (S1)

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 1 – 10 ECTS	M. PUDLO	MPH4CV14	UE1-1 EC Cardiovasculaire	6,5	58 CM/2 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	10 min	10	-
		MPPH4R14	UE1-2 EC Respiratoire	2,5	24 CM/0 TD	O	1 et R	0	100						
		MPPH4CTP	UE1-1 EC Cardiovasculaire TP	0,5	3 TP	O	1	100	0	Validation Présentielle					
		MPH4RTP3	UE1-2 EC Respiratoire TP	0,5	3 TP	O	1	100	0	Validation Présentielle					
UE2 – 9 ECTS	X. BERTRAND	MPPH4BT4	UE2-1 Bactériologie	4,5	38 CM/6 TD/0 TP	O	1	33	67	ECRIT	CC ----- CT	1 ----- -	- ----- 1h	1 ----- 3.5	Oui ----- -
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1h	3.5	
	J GALAINE	MPPH4SI3	UE2-2 Système immunitaire	4	38 CM/ 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1h	4	-
		MPH4SITP	UE2-2 Système immunitaire TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	0.5	Non si note inférieure à 10
						O	R	0	100	ORAL	CT	-	0H40	0.5	

Unités d'enseignement	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE3 – 5 ECTS	M. KROEMER	MPPH4RM4	UE3-1 Réglementation, déontologie et environnement socio-économique du médicament et autres produits de santé	2,5	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	0h45	2.5	-
	C. MIGUET-ALFONSI	MPPHATG4	UE3-2 Toxicologie Générale	1,5	8 CM/4.5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	0h30	1,5	-
	F. LIRUSSI	MPH4TGTP	UE3-2 Toxicologie Générale TP	1	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	1	Oui

UE 4 - 3 ECTS	Y. PELLEQUER	MPH4AQI3	UE OP 4-1 Assurance Qualité - Industrie	2	8 CM /8 TD/0 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1 (rapport écrit)	-	2	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1h		
		MPH4AQO3	UE4 OP 4-2 Assurance Qualité - Officine-Internat	2	14 CM /0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	30 min	2	-
	V. MARTIN	MPPH4AN3	UE4-3 Anglais	1	0 CM/12 TD/0 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	1	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	0h15	1	-

Semestre n°2 (S2)

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

Unités d'enseignement/	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 5 – 6,5 ECTS	C. MIGUET-ALFONSI F. LIRUSSI	MPPH4HO3	UE5-1 Homéostasie du milieu intérieur	3	30 CM/2 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	2h	3	-
		MPPH4TC3	UE5-2 Toxicologie Clinique	3,5	12 CM/ 6 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	1	- 1h	2,5	-
		MPH4TCTP	UE5-2 Toxicologie Clinique TP		15 TP		1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	1	-	1	Oui
UE 6 – 4,5 ECTS	L. BERMONT	MPPH4DS4	UE6-1 Diabètes sucrés	2,5	24 CM/4 TD/0 TP	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	-	0h45	2,5	-
		MPPH4MC4	UE6-2 Médicaments anticancéreux	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	-	0h45	2	

Semestre n°2 (S2)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 7 – 6 ECTS	V. NERICH	MPPH4PN3	UE7-1 Nutrition S. BOBILLIER-CHAUMONT	2	18 CM/2 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1 h	2	-
		MPPH4SP3	UE7-2 Santé Publique et Politique de Santé ----- Déontologie et Droit Pharmaceutique Ethique V. NERICH	2	12 CM/2 TD/2 TPE	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1h30	2	-
		MPPH4ET3	UE7-3 Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique (ETP) (2)	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1h	2	-

Attention : Le caractère ajourné à l'EC entraîne l'ajournement à l'élément supérieur (UE)

(1) L'UE ETP se déroule sur 2 années (DFASP1 et DFASP2) pour un total de 40h (2x20h) permettant d'obtenir l'équivalence de la formation dispensée par l'UTEP

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE OP OFF1 – 4 ECTS	S. LIMAT V NERICH	MPPH4D13	Dispensation des médicaments et autres produits de santé (pharmacie clinique N1)	4	3 CM/37 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1h	4	-
UE OP OFF2 – 3 ECTS	S. LIMAT	MPPH4L23	Législation pharmaceutique et droit social	3	24 CM/6 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	30 min	3	-
UE OP OFF3 – 3 ECTS	C. GIRARD S. BOBILLIER-CHAUMONT	MPH4AA33	Activités spécialisées à l'officine – Phyto- et Aromathérapie Activités spécialisées à l'officine – compléments alimentaires	3	28 CM/2 TD/0 TP	O	1	25	0	ECRIT	CC	1	1h	1	-
							1	0	75		CT	-	1h	2	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1h30	3	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE OP INT – 10 ECTS	F. GRENOUILLET	MPPH4PI3	Préparation Internat	10	54 CM/50 TD/0 TP	O	1	0	100	ECRIT	CT	-	6h30	10	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1 h		

UE OP IND1	Y. PELLEQUER	MPH4IN23	Recherche, Développement et Enregistrement du médicament	5	22 CM/23 TD/0 TP	O	1	0	100	Rapport dossier d'AMM	CC	1	-	3	-
										Oral	CC	-	1h30 / groupe	2	-
							R	0	100	Rapport dossier d'AMM	CT	1	Rapport Ecrit	3	-
										Oral	CT	-	20 min / étudiant ou 1h30 /groupe	2	-
UE OP IND2		MPH4IN33	Entreprise 1 Gestion : • Ressources Humaines • Entreprise	3,5	18 CM/3 TD/0 TP	O	1	0	100	Ecrit	CC	-	2h	3,5	-
							R	0	100	Ecrit	CT	-	2h	3,5	-
UE OP IND3		MPH4IN13	Statistiques appliquées à des problématiques industrielles	1,5	5 CM/6 TD/0TP	O	1	100	0	Ecrit/oral	CC	1	-	1,5	-
							R	0	100	Ecrit	CT	-	1h		

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFASP2 Année universitaire 2025 – 2026

5^{ème} ANNEE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE PHARMACIE (DFASP2)

1. Généralités :

La 5^{ème} année hospitalo-universitaire se compose d'un stage hospitalier et d'enseignements universitaires organisés sous la forme d'Unités d'Enseignement (UE) dispensées au cours des semestres 3 et 4.

Pour être autorisés à entrer en 6^{ème} année d'études, les étudiants doivent valider en 5^{ème} année des études pharmaceutiques (DFASP2) :

- Le stage hospitalier équivalant à 24 ECTS ;
- L'équivalent de 29 ECTS d'enseignements universitaires, obligatoires et optionnelles, quelle que soit la filière, soit 14 ECTS au Semestre 3 et 15 ECTS au semestre 4. Les semestres 3 et 4 doivent être validés, soit séparément (moyenne $\geq$ à 10/20 pour chaque semestre), soit par compensation (moyenne des deux semestres $\geq$ 10/20), sans note $<$ 6/20 à un élément constitutif à une UE ou au semestre ;
- Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé équivalant à 7 ECTS ;
- Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) :
 - En cas de non-validation en DFASP1, l'étudiant pourra se présenter à la session de rattrapage du certificat de synthèse organisée l'année suivante. En DFASP2, en cas de non-validation, l'étudiant pourra se présenter à une session de rattrapage supplémentaire organisée en fin d'année ; Pour le règlement de l'épreuve, se reporter aux modalités d'examens de DFASP1* ;
- L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU II obligatoire).

2. Préparation à la prise de fonction hospitalière (FPPFH):

La formation de préparation à la prise de fonction hospitalière aura lieu les 28 et 29 août 2025. La validation sera faite à la fin de chacune des deux journées de formation sous la forme de QCM et/ou QROC. La session de rattrapage sera programmée dans les 15 jours suivant les résultats, soit le 22 septembre 2025 de 13h à 14h.

3. Stage Hospitalier :

Le stage hospitalier correspond à une durée de 6 mois équivalent temps plein. Les modalités du dit-stage sont fonction de l'orientation professionnelle « Officine », « Pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche » ou « Industrie » :

Orientation professionnelle	Période	Présence à	Organisation	Choix
Officine	1 ^{er} septembre 2025 au 31 août 2026	Mi-temps	4 stages de 3 mois	Juillet 2025 + Février 2026
Pharmacie hospitalière – biologie médicale – Recherche	18 décembre 2025 au 28 février 2026	Temps plein	1 stage	Juillet 2025
	1 ^{er} mars au 31 août 2026	Mi-temps	Si réussite au concours de l'internat → 1 stage de 6 mois en lien avec le stage « recherche » de 6 mois Si échec au concours de l'internat → 2 stages de 3 mois	Février 2026
Industrie – Recherche – Recherche et développement	1 ^{er} octobre 2025 au 28 février 2026	Temps plein	1 stage « orienté industrie »	Juillet 2025

Les étudiants sont invités à compléter pour chaque stage leur portfolio électronique d'acquisition des connaissances et des compétences (auto-évaluation) alors que les responsables de stage procèdent à l'évaluation des étudiants.

La **validation du stage hospitalier** repose sur la validation pratique hospitalière de chacun des stages (clinique, pharmaceutique ou en biologie) par le responsable du stage (chef de pôle, chef de service, PU-PH, MCU-PH, praticien hospitalier, chef de clinique ou assistant)

La non validation d'un stage peut entraîner un stage complémentaire :

- ✓ Non rémunéré en cas de manque d'assiduité, d'absence prolongée non motivée ;
- ✓ Rémunéré en cas d'absence dûment justifiée et autorisée.

Pour le passage en 3^{ème} cycle (PH6), la validation du stage hospitalier est requise.

Les étudiants inscrits dans l'orientation professionnelle « officine » peuvent réaliser leur dernier stage à l'étranger ou dans un autre établissement public de santé que le CHU de Besançon, dans la limite de 10% de la promotion.

4. Service Sanitaire des étudiants (SSES) :

Pour le passage en 3^{ème} cycle (PH6), la validation du SSES est requise.

En 2025-2026, le SSES en Franche-Comté concerne l'ensemble des étudiants des filières santé : 2^{ème} année soins infirmiers, 3^{ème} année médecine, 3^{ème} et 4^{ème} année kinésithérapie, 4^{ème} année maïeutique, 4^{ème} année odontologie et 5^{ème} année de pharmacie.

Il se déroule en 2 temps :

	IFSI	Hors IFSI
Temps 1	3 ECTS	1 ECTS
	○ Formation théorique des étudiants à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation d'une action ▪ Période : septembre 2025 ○ Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES ▪ 3 octobre 2025	
Temps 2	5 ECTS	6 ECTS
	○ Préparation, réalisation, évaluation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ▪ Période : octobre 2025 – avril 2026	

La présence et la participation des étudiants est obligatoire au cours de ces deux temps ; le temps 2 incluant quatre sessions de regroupement et la réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé. Ainsi, **la validation du SSES** comprend :

- Temps 1 :
 - Session 1 :
 - Validation des connaissances : participation au questionnaire post-séminaire étudiant avec la validation d'au moins 75 % des items
 - Présence au séminaire
 - En cas d'absence injustifiée : appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf)
 - Session de rattrapage :
 - Oral (10 minutes de présentation, 10 minutes de discussion avec les membres du jury)
- Temps 2 :
 - Session 1 :
 - Participation à chacune des 4 sessions de regroupement
 - Participation à la semaine d'action (4-10 demi-journées)
 - Implication de l'étudiant dans chacune des étapes du projet – l'évaluation de l'implication est assurée par les TG, le RPx ainsi que par une évaluation croisée des membres du groupe
 - Réalisation en équipe d'un poster
 - Évaluation croisée de l'implication des membres de l'équipe
 - Session de rattrapage :

- Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;

Considération des absences :

Toute absence devra être justifiée auprès de la scolarité de la filière à laquelle l'étudiant est rattaché.

- Absences justifiées : l'appréciation de l'impact des absences justifiées des étudiants au cours des temps 1 et 2 est laissée à l'appréciation du référent pédagogique qui pourra solliciter les tuteurs de groupe et le référent de proximité pour s'assurer de la bonne implication de l'étudiant dans le projet. En cas d'investissement insuffisant, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.
- Absences injustifiées : En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

En cas de non validation du temps 1 et/ou 2, l'étudiant ne valide pas son service sanitaire et devra se représenter l'année suivante selon les modalités de sa filière.

En cas de redoublement de l'étudiant, les temps validés sont considérés comme définitivement acquis.

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Elément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit.....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
Service sanitaire des étudiants en santé	VPHSST18	C. BOUILLER- SLEKOVEC	Temps 1 (Semestre 3)	1	Travail Personnel encadré : 20 heures	0	1	100	0	Présence	CC	1 journée	1	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 minutes	1	/
	VPHSST2A		Temps 2 (Semestres 3 + 4)	3 + 3	Travail Personnel encadré	0	1	100	0	Présentiel + Action(s) + Evaluation(s)	CC	Temps 2	6	/
						0	R	/	/	Action ou Oral	/	Réalisation d'une action ou oral (30 min)	6	/

5. Enseignements universitaires - modalités d'examen :

L'enseignement est fonction de l'orientation professionnelle : officine (cf. partie 5.1), pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche (cf. partie 5.2), industrie (cf. partie 5.3.).

Il repose sur des UE dispensées au cours des semestres 3 et 4.

5.1. Orientation Professionnelle « Officine » :

Le semestre 3 est constitué de 14 ECTS (11 obligatoires, 3 optionnels) + 1 ECTS du SSES (Cf. chapitre spécifique). Le semestre 4 est constitué de 15 ECTS (12 obligatoires et 3 optionnels).

Les étudiants ne réussissant pas le concours de l'internat se réorientent, au semestre 4 vers l'enseignement universitaire de l'orientation professionnelle « officine ».

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Elément Constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 1 Dispensation des médicaments et autres produits de santé : Pharmacie Clinique – Niveau 2 3 ECTS	MPH5UE14	V. NERICH	Pharmacie Clinique	3	CM : 7 heures TD : 23 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
						0	R	/	/	Oral	/	15 min	3	/
UE 2 Activités spécialisées à l'officine : Homéopathie et Dermocosmétologie 3 ECTS - MPH5UE24	MPH5HOM4	A. BEDUNEAU	Homéopathie	3,5	CM : 27 heures TP : 2 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	2	/
	MPH5DER4		Dermocosmétologie			0	R	/	/	Ecrit	/	1 heure	2	/
			Galénique appliquée		TD : 3 heures TP : 4 heures 30	O	1	100	/	/	CC	/	1,5	TP reporté sauf si < 6/20
UE 3 Suivi pharmaceutique et biologique des patients 3 ECTS	MPH5UE38	V. NERICH	Suivi pharmaceutique et biologique des patients	1,5	Travail Personnel encadré : 15 heures	0	1	100	0	Oral	CC	6 heures	3	/
						0	R	/	/	Oral	CC	30 minutes	3	/
UE 4 Pharmacien et environnement 3 ECTS	MPH5UE44	C. GIRARD	Pharmacien et environnement	3	CM : 23 heures TD : 5 heures	0	1	50	50	Ecrit	CC + CT	CC : cas pratique 30minutes, reconnaissance s CT : 1 h	3	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1 heure 30	3	/
UE OPTIONNELLE A Nutrition et diététique – Niveau 1 3 ECTS	MPH5UEO1	S. BOBILIER- CHAUMONT	Nutrition et diététique	3	CM : 18 heures TD : 10 heures	0	1	25	75	Ecrit	CT	1h	2,25	/
											CC	Mémoire soutenu publiquement 10 min	0,75	
						0	R	/	/	Ecrit	/	1h	3	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Elément Constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Sessio n	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 5 Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique 2 ECTS	MPH5UE54	V. NERICH	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	2	TD : 12 heures Travail Personnel encadré : 8 heures	0	1	100	0	Présentiel + participation + réalisation de travaux entre les sessions	/	/	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 min	2	/
UE 6 Prise en charge globale pharmaceutique du patient 4 ECTS- MPPH6UE6	MPH5AUM4	J. MORETTO	Automédication (J. MORETTO)	2	CM : 6 heures Travail Personnel encadré : 8 heures	0	1	100	0	Oral + présentation affichée	CC	20 min	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	10 min	2	/
	MPH5RSS4		Relation soignant- soigné (J. MORETTO)	1	CM : 1 heure TD : 3 heures	0	1	100	0	Oral	CC	20 min	1	/
						O	R	/	/	Oral	/	10 min	1	/
	MPH5ATM4		Atelier du médicament (V. NERICH, M. KROEMER)	1	Travail Personnel encadré : 10 heures	0	1	100	0	Oral	CC	15 min	1	/
						0	R	/	/	Oral	/	15 min	1	/
UE 7 Comptabilité, gestion et management 3 ECTS	MPPH5UE7	S. LIMAT	Comptabilité, gestion et management	3	CM : 30 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	30 min	3	/
						0	R	/	/	Ecrit	CT	30 min	3	/
UE 8 Activités spécialisées à l'officine : addictions et pharmacie vétérinaire 3 ECTS - MPH5UE84	MPH5ADD4	A. BEDUNEAU	Addictions	1	CM : 10 heures	0	1 R	0 /	100 /	Ecrit	CT /	20 min	1	/
	MPH5PHV4		Pharmacie vétérinaire	2	CM : 18 heures	0	1 R	0 /	100 /	Ecrit	CT /	40 min	2	/
UE OPTIONNELLE B Plantes médicinales et Phytothérapie pratique 3 ECTS – MPPH5O24	MPH5PLM4	C. GIRARD	Plantes médicinales	1	TPE : 10 heures	0	1	100	0	/	CC	herbier	1	/
						0	R	/	/	/	/	Reconnaisances 10 min	1	/
	MPH5PHY4		Phytothérapie	2	TP : 20 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 h 30	2	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1 h 30	2	/

5.2. Orientation Professionnelle « Pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche » :

Les semestres 3 et 4 sont constitués respectivement de de 14 et 13 ECTS obligatoires, et 2 ou 3 ECTS optionnelles selon les semestres. L'enseignement universitaire du semestre 4 ne concerne que les étudiants réussissant le concours de l'internat.

Les étudiants ne réussissant pas le concours de l'internat se réorientent au semestre 4 vers l'enseignement universitaire de l'orientation professionnelle « officine ».

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 9 Préparation à l'internat 12 ECTS	MPH5UE94	F. GRENOUILLET	Exercices d'application en sciences pharmaceutiques	12	TD : 120 heures	0	1	100	0	Ecrit	CC (internats blancs)	6 h 30	12	/
			Connaissances pharmaceutiques générales			0	R	/	/	Ecrit	/	1 h	12	/
UE OPTIONNELLE UE 3 Suivi pharmaceutique et biologique des patients 2 ECTS	MPH5UE38	V. NERICH	Suivi pharmaceutique et biologique des patients	1,5	Travail Personnel encadré : 15 heures	0	1	100	0	Oral	CC	6 heures	3	/
						0	R	/	/	Oral	CC	30 minutes	3	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Elément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 10 Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne en Pharmacie 7 ECTS MPH5U104	MPH5FPZ4	F. GRENOUILLET V. NERICH	Formation PubMed – Zotero	1	TD : 10 heures	0	1	/	/	Présenti el obligato ire	/	/	/	/
						0	R	/	/	/	/	/	/	/
	MPH5ANG4		Anglais	3	TD : 30 heures	0	1	/	/	Présenti el obligato ire	/	/	/	/
						0	R	/	/	/	/	/	/	/
	MPH5LCA4		Lecture critique d'articles	3	TD : 8 heures Travail personnel encadré : 22 heures	0	1	/	100	Oral	CT	30 min	7	/
						0	R	/	/	Oral	CT	30 min	7	/
Stage de Recherche 6 ECTS	MPH5STR4	F. GRENOUILLET V. NERICH	Stage hospitalier « recherche »	6	60 heures en lien avec stage hospitalier	0	1	/	100	Oral	CT	10 min	6	/
						0	R	/	/	Oral	CT	10 min	6	/
<u>UE OPTIONNELLE</u> Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique 2 ECTS	MPH5UE54	V. NERICH	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	2	TD : 12 heures Travail Personnel encadré : 8 heures	0	1	100	0	Présenti el + particip ation + réalisati on de travaux entre les session s	/	/	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 min	2	/

5.3. Orientation Professionnelle « Industrie – Recherche – Recherche et développement » :

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Elément Constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Sessio n	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 1 Formation hospitalière 24 ECTS – MPH5IU18	MPH5UE14	V. NERICH	Pharmacie Clinique – Niveau 2	24	CM : 12 heures TD : 18 heures	O	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
	MPP5SH38		Stage hospitalier		O	R	/	/	Oral	/	10 min	3	/	
	Voir modalités ci-dessus §.3													
UE 2 Entreprise 2 4 ECTS – MPH5IU28	MPH5IGP8	Y. PELLEQUER	Gestion de projet	1	CM : 10 heures	O	1	0	100	Présentiel	/	/	1,5	/
	MPH5ICM7		Communication / Management	2	TD : 18 heures	O	1	100	0	Oral	CT	15 min	2	R
	MPH5IMK8		Marketing	1	CM : 9 heures	O	1	100	0	Etudes de cas	CC	/	1,5	/
						O	R	/	/	Ecrit	CT	1/2 heure	1,5	/
UE 3 Biomédicament et environnement juridique 6 ECTS – MPH5IU37	MPH5IBM7	J. GALAINE	Biomédicament et environnement juridique	2,5	CM : 23 heures	O	1	0	100	Ecrit	CT	3/4 heure	2,5	/
						O	R	/	/	Oral	CT	10 min	2,5	/
	MPH5IAB7		Atelier biomédicament	1,5	TD : 6 heures	O	1	0	100	présentation orale	CT	/	1,5	/
						O	R	/	/	présentation orale	CT	/	1,5	/
	MPH5ISM7		Séminaire	2	Projet	O	1	100	0	Oral	CC	15 min	2	R

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Sessio n	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 4 Projet expérimental 7 ECTS – MPH5IPE7	MP5ISCS7	M. PUDLO	Conception de la substance active	7	CM : 2 heures ED : 12 heures TPE : 40 heures	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/ 30 min/groupe	3,5	/
										Présentation orale				
	MP5ICFP7		Conception de la forme pharmaceutique			O	R	/	/	Rapport écrit	/	/ 20 min	3,5	/
										Présentation orale				
UE 5 Stage d'application industrielle 7 ECTS – MPH5SI6	MPP5SH19	Y. PELLEQUER	Stage pro rapport	7	Stage 3 mois minimum	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/	3	/
										Présentation orale			4	
	MPP5SH29		Stage oral			O	R	0	/	Rapport écrit	/	/	3	/
										Présentation orale			4	
UE 6 Stage d'orientation industrielle 5 ECTS – MPH5SOI7	MPH5IPO6	Y. PELLEQUER	Présentation orale	5	Stage 2 mois minimum	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/	2	/
										Présentation orale			3	
	MPH5IRE6		Rapport écrit			O	R	/	/	Rapport écrit	/	/	2	/
										Présentation orale			3	

La durée minimale totale pour les deux stages est de 20 semaines correspondant à 651h. En fonction du contexte de la recherche de stage ou de la réalisation du stage, la durée de stage pourra être réduite à une durée inférieure après avis du responsable de l'OP Industrie-recherche.

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
U.F.R. SANTE BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON

ANNEE – 2025-2026

MODALITES D'EXAMENS

**2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Pharmaceutiques**

DFGSP2 (PH2)

Année universitaire 2025-2026

Pour être admis en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP3), les étudiants doivent :

1. Valider l'UE « Stage officinal d'initiation ».
2. obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 3 et 4, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 3 et 4, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.

1. UE « stage officinal d'initiation »: (article 26 de l'arrêté du 17 juillet 1987 modifié par les arrêtés du 29 octobre 1992 , du 14 août 2003 et du 25 octobre 2018)

Le stage est obligatoire et d'une durée de 4 semaines (35 Heures par semaine). Il se déroule obligatoirement du **18 août 2025 au 11 septembre 2025, avec examen de stage le vendredi 12 septembre 2025.**

- ✓ A l'issue du stage, chaque Maître de Stage formule une appréciation et la transmet au Service Scolarité - Examens de l'UFR.
- ✓ Il est, d'autre part, organisé un "examen de stage". Les modalités seront définies dans un règlement propre à l'UFR.
- ✓ Le jury prononce la validation ou la non-validation du stage officinal au vu de l'avis (légalement obligatoire) du Maître de stage et de la note de l'examen de stage.
- ✓ Il est organisé une deuxième session de l'examen stage en **JUIN 2026** pour les étudiants ajournés à la première session.
- ✓ Les étudiants ajournés à cette deuxième session doivent refaire un stage officinal Selon des modalités définies par l'UFR.
- ✓ **La validation de l'UE** est effective pour une note $\geq 10/20$. **En fait, c'est validé ou non (pas de note)**
- ✓ L'UE « Stage officinal d'initiation » n'est **pas compensable**.

Règlement de l'examen de stage

- ✓ La validation de l'examen de stage est prononcée par le jury, dans les conditions ci-dessous :
- ✓ Il y a deux sessions d'examen par an : **Septembre et Juin.**
- ✓ Si la validation de l'examen de stage n'est pas obtenue à l'issue de ces sessions, l'étudiant doit recommencer un stage, selon des modalités définies par l'UFR.

L'examen repose sur un **ORAL BASE SUR UN RAPPORT DE STAGE OBLIGATOIRE**:

- L'étudiant est interrogé sur le contenu de son rapport de stage, qu'il remet le jour de l'examen (1 exemplaire).
- Ce rapport doit contenir :

- Une présentation générale de l'officine (organisation, missions, activités).
 - Un rappel des aspects réglementaires des spécialités et préparations.
 - Une présentation des principales classes thérapeutiques (cf. guide de stage national), en détaillant une spécialité d'intérêt par classe.
 - Une présentation des différentes formes galéniques de spécialités rencontrées durant le stage.
 - Trois ordonnances commentées.
 - 1 exemple d'opinion pharmaceutique rencontré durant le stage
 - 1 procédure d'assurance qualité
 - Un sujet libre, en lien direct avec le stage (10 pages au maximum).
- La présentation du rapport doit être soignée.
 - Les règles de confidentialité et de secret professionnel doivent être respectées.
 - Le rapport remis au jury doit être validé et signé (tampon et signature) par le Maître de Stage.
 - Le jury interroge également sur des notions pratiques de pharmacie.

Critères de choix des lieux de stages en officine

Les étudiants en Pharmacie effectuant leur scolarité à l'UFR de Médecine et Pharmacie de Besançon, doivent faire leur stage chez des Pharmaciens agréés du ressort de l'Académie de Franche-Comté.

Il existe toutefois des dérogations à cette règle : Le stage peut être accompli chez un Pharmacien agréé d'une autre région française. Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages et à l'accord des Directeurs des deux UFR concernées.

2. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S3**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Enseignement « Projet Professionnel » : validation par la présence à toutes les conférences

- **2^{ème} Semestre : S4**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

3. Unités d'enseignement optionnelles

Les UE optionnelles sont validées individuellement, sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit valider une UE optionnelle de 3 ECTS à chaque semestre de DFGSP2, parmi celles proposées dans la liste établie chaque année pour les DFGSP2 par l'UFR SMP.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année du DFGSP.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Si l'étudiant a validé les semestres de tronc commun de DFGSP2, mais n'a pas validé une UE optionnelle d'un semestre, il sera autorisé à passer en troisième année en conservant cette dette. L'UE optionnelle devra alors être validée avant la fin de la troisième année.

4. Enseignements Numériques

Les enseignements numériques sont constitués de 2 ensembles distincts mais complémentaires : la partie transversale et la partie spécifique à la santé.

1er semestre : EN.trans, Enseignement Numérique Transversal

Cet enseignement est validé par une certification PIX qui devra être acquise au plus tard à la fin de la 3ème Année pour accéder à la DFASP1. La certification PIX est validée sur la plateforme nationale. La validation est acquise par un total de 300 PIX à la certification. Une certification précédemment acquise peut être validée dans les mêmes conditions mais ne dispense pas des enseignements.

2e semestre : en.SANTé, Enseignement Numérique en Santé

Cet enseignement est encadré par l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique des étudiants en santé et comprend 5 domaines. En DFGSP2, il inclut les 3 domaines suivants : données de santé ; cybersécurité en santé ; outils numériques en santé

Un test via PIX+ pro Santé et l'activité sur la plateforme Moodle sont prises en compte dans l'évaluation.

5. Projet professionnel

L'UE projet professionnel est de préférence validé en DFGSP2 (PH2). Dans tous les cas il devra être validé avant la fin de la DFGSP3 (PH3)

6. En cas de redoublement

Les UE et semestres validés, ainsi que les notes de contrôle continu sous forme de « travaux pratiques » sont considérés comme définitivement acquis. Le « stage officinal d'initiation » validé est définitivement acquis.

7. Stage optionnel de découverte du monde du travail

L'étudiant peut réaliser à son initiative, à la fin du S4, un stage facultatif de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (hors officine et pharmacie à usage intérieur), d'une durée de 1 mois.

Légendes du tableau ci-après :

- **O/X : Obligatoire/à choix.**
- **CM/TP/TD : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Travaux Dirigés**
- **CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal**
- **ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)**
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^{ème} session, sauf si la moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^{ème} session.**
(pratique + interrogation écrite)

Semestre n°3 (S3)

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 6,5 ECTS	Y. GODET	MPPH2IH 4	Hématologie	3,5	32 CM/ 4 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CTA	1H	1,25	-
			Immunologie				1	100	0	ORAL	CC	0H20	0,5	Oui
							1 et R	0	100	ECRIT	CT	0H45	1,75	-
		MPPH2B G1	Biochimie Métabolique générale	2	20 CM/ 1,5 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2BG TP	TP Biochimie Métabolique générale	1	9h TP	O	1	100	0	ECRIT	Pas de note : VAL OU NON VAL	-	-	Oui
							R	0	100	ORAL	Pas de note : VAL OU NON VAL	0.25H	-	-
UE 2 – 8,5 ECTS	S. BOBILLIER- CHAUMONT	MPPH2P H1	Physiologie	4	26 CM/ 6 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
							R	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
		MPPH2B R4	Biodiversité animale (A), végétale (V) et fongique (F)	4	28 CM/ 4,5 TD	O	1	50 (AF)	0	ECRIT	CC	0h45	4	-
								0	50 (V)		CT	0h45		
							R	0	100 (AVF)	ECRIT	CT	1h00	4	
		MPH2TP R3	TP Biodiversité animale	0	3 TP	O	1	100	0	Validé par la présence	CC	-	0.5	Non

UE 3 – 7 ECTS	C. ANDRÉ	MPPH2SA4	Sciences analytiques	2,5	18 CM / 4,5 TD	O	1 R	100	100	ECRIT ECRIT	CC CT	1H00 1H00	2,5	-
		MPH2SATP	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui **
		MPPH2SM4	Voies d'accès aux substances actives I	2,5	16 CM / 8 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	2,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H		-
		MPH2SMTP	TP Voies d'accès aux substances actives	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui **
UE 4 – 5 ECTS	A. BEDUNEAU	MPPH2VM1	Cycle de vie du médicament	3	26 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
		MPH2MTP	TP Cycle de vie	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui **
		MPPH2AN1	Anglais	1,5	15 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	/	/	Non
							R	0	100	oral	CT	15 minutes	/	

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Gestes de base - 0 ECTS	C. GIRARD	MPH2GTB4	CM / TP	0	7,5h CM /13,5 TP	O	1	100	0	Validation par l'assiduité	CC	-	-	oui
UE Stage officinal d'initiation	S. LIMAT		Examen de stage	-		O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H15	1	-

Enseignements numériques transversaux	E. CAVALLI	MPPHC2I1		0	S3 : 2h CM / 15h TP Et si échec S3 S4 : 1h CM / 12h TP	O	1 et R	100		CT de QCM (plateforme nationale pix.fr) <u>hors session</u>	1H45		
Projet Personnel et Professionnel	F. GRENOUILLET			0	S1 : 3 h TD S2 : 1,5 h TD	O	1 et R	100		Travaux personnels écrits			

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)		Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
											Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Biomath et chimie Orga - 3 ECTS	Biomathématique	N. RUDE	MPPH2BI1	CM et TD	3	19 CM + 2 TD	O/X	1 et R	100		ECRIT	CC	2 x 1h	3	Non
	Chimie Orga.	L. ISMAILI	MPPH2BI1			6 CM + 2 TD									Non-

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 5 – 6 ECTS	C. GIRARD	MPH2SA41	Sciences analytiques	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non
		MPH2SA4P	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPH2SM41	Voies d'accès aux substances actives II	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2VATP	TP Voies d'accès aux substances actives II	1	9 TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note : Validé ou non validé	-	-	Non
							R	0	100	ORAL	CT	20 min	-	-
UE 6 – 6 ECTS	P. TOTOSON	MPPH2PF3	Pharmacologie fondamentale	2,5	25 CM / 0 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
		MPH2PFTP3	TP Pharmacologie fondamentale	1	10,5 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2PC3	Pharmacociné- tique	2,5	20 CM / 4,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef. f.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 7 – 7,5 ECTS	F. GRENOUILLET	MPPH2 PY1	Physiologie	3	25 CM / 3 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		MPH2P TP3	TP Physiologie	1	9h TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui* *
		MPPH2 GM3	Biologie cellulaire et moléculaire, génétique, microbiologie	3.5	23 CM / 9 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	1H	3,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3,5	-
		MPH2G TP3	TP Biologie cellulaire et moléculaire,	0	6h TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note Validé ou non validé	-	-	Oui* *
							R	0	100	ORAL	pas de note : Validé ou non validé	0,25 H	-	-
UE 8 – 5 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH2 AM1	Formulation galénique	3	20 CM / 12 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	3	-
		MPH2A MTP	TP Formulation galénique	2	18h TP	O	1	100	0	-	CC	-	2	Oui* *

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef. f.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 9 – 2,5 ECTS		MPPH2 RH1	Enseignement numérique en santé	1	14h en ligne	O	1 et R	100	0	CT de QCM sur pix.fr (et activité sur la plateforme Moodle)		1h45	1	Non
		MPPH2 A41	Anglais	1,5	15h TD	O	1	100	0	ECRIT et ORAL	CC	-	1,5	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Conservation et stabilité des médicaments 3 ECTS	Y. GUILLAUME	MPPH2BA1	CM	2,5	20 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
			TP	0,5	4 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
UE Outils de chimie organique 3 ECTS	L. ISMAILI	MPPH2MA1	CM	2,5	18 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	2,5	-
			TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**

UE La matière première végétale sous la loupe 3 ECTS	C. GIRARD	MPPH2RV1	CM	1,5	11 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1,5	-
			TP	1,5	16 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**

UE Boite à outils pour percer les secrets de la Biologie 3 ECTS	A.BAGUET	MPPH2SB3	CM / TD	2	16 CM / 6 TD	O	1	100	0	Rapport écrit et Exposé oral	CC	-	2	Oui
							R	0	100		CT	-	2	Oui
			TP	1	8 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
UE Initiation à la pharmacologie Fondamentale 3 ECTS	P. TOTOSON	MPH2IPF3	CM	1,5	15 CM	O	1	100		ECRIT	CT	1H	1,5	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-
			TP/TD	1,5	15h TP/TD	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
U.F.R. SANTÉ BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON

ANNEE 2025-2026

MODALITES D'EXAMENS

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques
DFGSP3

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP3 Année universitaire 2025-2026

Pour être admis en DFASP1 (1^{ère} année du Diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 5 et 6, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 5 et 6, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.
- avoir validé 12 ECTS d'UE librement choisies durant le DFGSP 2 et 3
- avoir validé les 2 stages d'application prévus en S5 et S6
- avoir validé le PIX (compétences numériques) avec au moins 300 PIX

1. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S5**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

- **2^{ème} Semestre : S6**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

2. Unités d'enseignement librement choisies

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Les UE optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans le document « MCC des UEs librement choisies de DFGSP3 et DFASP1 ».

3. Stages d'application

Deux stages **obligatoires** d'une semaine sont à effectuer en officine, ou en établissement de santé sous la responsabilité d'un pharmacien

- L'un, au 1^{er} semestre,
- L'autre, au 2^{ème} semestre.

Pour les stages en établissements de santé, chaque étudiant ne pourra effectuer qu'un seul stage en Laboratoire de Biologie Médicale et un seul stage en Pharmacie à Usage Intérieur sur l'ensemble des deux années (DFGSP3, DFASP1).

La validation des stages est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait

4. En cas de redoublement

Les UE et semestres validés, et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis.

• Stages d'application

Les deux stages d'application validés sont considérés comme définitivement acquis.

• Compétences numériques

- Transversales (PIX)

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSP2 ou le DFGSP3. La formation n'a lieu qu'en DFGSP2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSP3 pour passer en DFASP1. Le certificat est valide 3 ans.

- en.SANTÉ

La note tient compte de l'activité en présentiel (présentation, remédiation et TP de simulation), du pourcentage d'activité sur le cours en ligne et de la note obtenue à l'examen en ligne sur la plateforme PIX+ pro Santé.

Légendes du tableau ci-dessous :

- O/X : Obligatoire/à choix.
- CM/TP/ED (ou TD) : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Enseignements Dirigés
- CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal
- ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
- ** Les notes de TP sont reportées en 2^o session, sauf si la note moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^o session (pratique + interrogation écrite).

Semestre n°5 (S5)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 5 ECTS	V. NERICH	MPH3SPD7	Système de santé -Santé Publique	2	23 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3HYA7	Hygiène alimentaire	0.75	5 CM	O	1 R	100	0	ECRIT ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPH3DTR7	Distribution - Traçabilité	0,75	7 CM	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPPH3AN2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui

UE 2 – 6 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH3BP2	Biopharmacie	3	22 CM/ 6,5 TD	O	1	0	100	ECRIT	CTA	0H30	1,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	0H30	1,5	-
			Diversité structurale	1,5	20 CM/ 1 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1.5	-
			Aspects chimiques du médicament	1	5 CM/ 1TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H40	1	-

		MPH3ACTP	TP Aspects chimiques du médicament	0.5	3 TP	O	1	100	0	ECRIT	VALIDE ou NON VALIDE	-	-	-
UE 3 – 5 ECTS	C. MIGUET-ALFONSI	MPPH3BP2	Biochimie Clinique	2	19 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3BTP2	TP Biochimie	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
		MPH3TGE4	Toxicologie Générale et Addictologie	2	20 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-

UE 4 – 5 ECTS	F. GARNACHE-OTTOU	MPPH3HE3	Hématologie cellulaire	2	18 CM	O	1 R	0	100	ECRIT	CTA CT	0H45 0H45	2	-
		MPH3TPH2	TP Hématologie	1	6 TP	O	1 et R	100	0	-	CC	-	1	oui
		MPPH3HE9	EC : Hémostase	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CT CT	0H45 0H45	2	-
UE 5 – 6 ECTS	M. PUDLO	MPH3PSN2	Pharmacognosie – Chimie Thérapeutique EC : Système Nerveux	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	0H40	2	-

		MPH3TSN2	Pharmacologie - Sémiologie - Toxicologie	4	34 CM / 4 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h20	4	-
--	--	----------	--	---	--------------	---	------------	---	-----	-------------------	--------------	------	---	---

Semestre n°6 (S6)

Unités d'enseignement/	Responsable d'UE		Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 6 – 7,5 ECTS	M. PUDLO	MPPH3OG3	Contrôle qualité - TP Intégrés - Organisation, Gestion – Communication/ Animation	5	4CM/7 TD / 27 TP	O	1 R	100	0	Rapport et soutenance ORAL en Session R	CC CT	Soutenan ce : 15 min -	5	-
		MPH3ANG2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui
			Enseignements numériques en santé	1	14 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et activité	CC	2h	1	Oui
UE 7 – 6.5 ECTS	F. GRENOUILLET	MPH3IBB2	Biotechnologies	1	9 CM	O	1 R	0	100	ECRIT	CTA	0H45	1	-
		MPPH3PM3	Parasitologie/ Mycologie Médicale	3	25 CM / 5TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		MPPH3VI3	Virologie	2.5	21 CM / 3 TD	O	1 R	0	100	ECRIT	CTA	1H	2.5	-

Unités d'enseigne- ment/ (y compris les stages)	Responsable d'UE		Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 8 – 6 ECTS	S. BOBILLIER- CHAUMONT	MPPH3BR3	Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la reproduction- Biochimie	3,5	35 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3,5	-
		MPH3BDR3	TP Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la Reproduction	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui
		MPH3SCT2	Endocrinologie- Pharmacologie- Chimie	2	15 CM / 6 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h	2	-
UE 9 – 7 ECTS	F. LIRUSSI	MPH3CDI2	UE9.1 : Douleur- Inflammation	4	35 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H10	7	-
		MPPH3SD9	UE9.2 : Système digestif	3	28 CM									
					1 TP	O	1 et R	100	0	Validation par assiduité	CC	-	-	oui

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR
U.F.R. Santé
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON

ANNEE 2025-2026

MODALITES D'EXAMENS

PHARMACIE

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PHARMACIE

Année universitaire 2025-2026

Ces dispositions s'appliquent à DFGSP2 et DFGSP3

(2^{ème} et 3^{ème} années du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques)

et à DFASP1 et DFASP2

(1^{ère} et 2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques)

1. Dispositions générales :

Communications des Modalités de Contrôle des Connaissances :

Les informations destinées aux étudiants, concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances (M.C.C.), sont communiquées par voie d'affichage, aux emplacements prévus pour les différentes années d'études.

Inscriptions Pédagogiques :

Les Inscriptions Pédagogiques ont lieu à l'issue des Inscriptions Administratives : Inscriptions automatiques aux éléments obligatoires, et inscriptions individuelles pour les éléments à choix.

Règle d'assiduité aux Cours magistraux, Travaux Pratiques & Travaux Dirigés :

La présence des étudiants aux Cours magistraux, séances de T.P et T.D des différents enseignements **est obligatoire**.

Assiduité aux TP:

Absence non justifiée : toute absence non justifiée à une séance de TP ajourne l'étudiant à la première session d'examens de l'UE correspondante. L'étudiant devra valider les TP de l'Elément constitutif concerné dans le cadre de la session **de rattrapage** d'examens. Les modalités de la session **de rattrapage** d'examen de TP seront définies par l'enseignant responsable des TP concernés.

Absence justifiée : le motif de l'absence au TP doit être remis **au responsable de la scolarité Pharmacie et à l'enseignant responsable du TP dans les 8 jours** suivants le premier jour d'absence. Ce dernier appréciera ou non la validité de ce motif. En cas d'absence justifiée à une ou plusieurs séances de TP, l'enseignant responsable décide de la nécessité ou non d'un rattrapage lors d'une session spéciale et en définit les modalités. En cas d'absence de séance de rattrapage, toute séance manquée mais justifiée n'est pas prise en compte dans le calcul de la note moyenne de TP.

Absences aux examens :

- ✓ Les étudiants qui n'ont pu se présenter à une ou plusieurs épreuves (**session 1 ou rattrapage**) pour une raison de force majeure, admise par le Directeur Adjoint de l'UFR SANTÉ pourront être autorisés à se présenter à une session de remplacement selon les modalités définies au cas par cas. **Si cette absence est anticipée, ils doivent avertir la scolarité et le(la) directeur(rice) Adjoint(e) de l'UFR par courriel ou lettre manuscrite dès que possible. Dans le cas contraire, ils doivent justifier auprès de la scolarité et du (de la) le(la) directeur(rice) Adjoint(e) de l'UFR des motifs de leur carence dans les trois jours qui suivent la session normale.**

Les motifs invoqués doivent être fondés sur la force majeure et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant (voir ci-dessous). En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant sera noté ABI (Absence Injustifiée).

- ✓ Les épreuves de remplacement sont éventuellement organisées lors d'une session spéciale pour les empêchés le jour de l'examen (cf paragraphe 2.) après les épreuves de rattrapage. Ainsi pour les empêchés lors de la session 1, les épreuves de rattrapage tiendront lieu de session 1 et une épreuve de remplacement sera éventuellement organisée pour le rattrapage.
- ✓ (-Motifs jugés recevables :
 - *Maladie* : Lorsque l'étudiant a été malade au point de ne pouvoir faire son examen la transmission d'un certificat médical signé par un médecin et précisant l'incapacité à composer cet examen sera requis. L'original du certificat médical doit être remis à la scolarité dans les 48 heures ouvrables suivants l'absence.
 - *Décès* : Lorsque le décès ou les funérailles d'un proche sont contemporains à un examen l'étudiant ne peut évidemment pas être présent à la date de l'examen. Un certificat de décès pourra être demandé.
- ✓ Absence aux épreuves de contrôle continu :
 - Soit l'élément constitutif est évalué entièrement sous forme de contrôle continu :

En cas d'absence **injustifiée** à une des épreuves la note de 0/20 est attribuée à cette épreuve et la moyenne est calculée sur l'ensemble des épreuves. En cas d'absence **justifiée** à une des épreuves, le responsable de l'UE décidera d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) ou de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant s'est présenté.

En cas d'absence **injustifiée à l'ensemble** des épreuves de contrôle continu, l'étudiant sera convoqué à une session de rattrapage du contrôle continu.
 - Soit l'élément constitutif est évalué par un contrôle continu **et** par un contrôle terminal :

En cas d'absence **injustifiée** à une ou à plusieurs épreuves du contrôle continu, la note de 0/20 sera attribuée à la ou aux épreuves manquées. Dans le cas d'absences injustifiées à l'ensemble des épreuves de CC, l'étudiant se verra attribuer la note moyenne de 0/20 au contrôle continu-

En cas d'absence **justifiée** à une ou l'ensemble des épreuves, le responsable de l'UE décidera soit d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) soit de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant s'est présenté.

2. Les examens :

Type d'examens :

- Régime Général : Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées chaque semestre soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.
- Régime Spécial d'Etudes :
 - ✓ Aménagement, examiné cas par cas, notamment pour les sportifs de haut niveau et pour les étudiants présentant un handicap. Les intéressés doivent déposer une demande écrite, assortie d'une pièce justificative, au service de la scolarité au moment de leur inscription pédagogique.

Organisation des examens :

- Sessions : il y a deux sessions d'examens annuelles :
 - ✓ 1ère session : en décembre/janvier pour les UE du premier semestre et en mai/juin pour les UE du second semestre.
 - ✓ Session de rattrapage: Organisée au minimum quatre semaines après les épreuves de première session. Les examens peuvent y être organisés sous forme d'épreuves écrites ou orales.

- ✓ Session spéciale pour les empêchés le jour de l'examen : elle n'est éventuellement organisée qu'après la session de rattrapage et, après étude au cas par cas des situations, soumise à l'accord du Directeur adjoint de la section pharmacie.

Convocation des candidats :

La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite par voie d'affichage, sur des panneaux réservés à cet effet et ADE/ENT au moins quinze jours avant le début des épreuves. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

Organisation matérielle :

Lors de chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants et vérifient leur identité. Les surveillants font émarger les étudiants à l'entrée dans la salle. Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets d'examen.

Pendant les épreuves, les étudiants doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée **sous peine d'exclusion de la salle d'examens**.

Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

Fournitures et documents autorisés

Les candidats ne doivent disposer que des documents autorisés dont la liste aura été portée à leur connaissance (*mention sur le sujet, affichage...*) et utiliser exclusivement les fournitures distribuées (*copies, feuilles de brouillon...*).

Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit.

L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrit.

Les machines à calculer sont autorisées, sauf mention contraire. Les modèles autorisés sont les modèles ne disposant pas de système de programmation.

Surveillance des examens :

Les sacs, téléphones mobiles, vêtements, ... sont déposés à l'entrée de la salle. Le strict minimum pour la rédaction est pris par l'Étudiant, sauf pour les épreuves pour lesquels des documents et instruments spécifiques sont autorisés.

Des consignes écrites sont adressées à chaque surveillant, pour chaque session. Elles sont rappelées à chaque épreuve, avant l'ouverture des enveloppes de sujets.

Les surveillances sont assurées par des personnels enseignants désignés à chaque session par le Directeur de l'UFR.

Correction des copies :

Les épreuves écrites de contrôle terminal sont corrigées sous anonymat.

Sujets d'examens :

Ils se présentent sous les formes suivantes :

- ✓ Dans le cadre des épreuves terminales : Sous forme de **cahier d'épreuve**, qui comporte en première page, les consignes aux candidats, le nombre de pages du cahier, la désignation et l'intitulé de l'épreuve.
- ✓ Dans le cadre des épreuves partielles de contrôle continu : Sous forme variable, selon la nature de l'épreuve. (Q.C.M., T.P...)

Communication des notes et résultats :

- ✓ Elle s'effectue par voie d'affichage via l'accès individuel à l'ENT des étudiants
- ✓ Aucun résultat d'examen ne sera donné par téléphone.

Consultation des copies d'examens et entretien éventuel avec l'Enseignant :

- ✓ Les étudiants désireux de consulter leurs copies doivent en faire la demande écrite adressée au service scolarité de l'UFR SANTÉ, en précisant la matière concernée ; un rendez-vous leur sera donné pour la consultation. Les copies sont mises à disposition des étudiants pendant un an à compter de la date de publication des résultats.
- ✓ Tout étudiant peut consulter sa copie et obtenir un entretien avec l'enseignant de la discipline.

Réclamations :

Toute réclamation concernant les examens doit être adressée par courrier au Directeur de l'UFR SANTÉ.
Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du Procès-Verbal, le Jury sera à nouveau convoqué.

Fraude aux examens :

- ✓ Toute fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre la nullité de l'épreuve pour l'étudiant concerné. La juridiction disciplinaire décide, s'il y a lieu, de prononcer à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examens.

Les épreuves :

- ✓ Cf. Descriptif des épreuves par année d'étude.

3. Notation :

Barème de notation :

- ✓ Les notes sont affichées avec le coefficient multiplicateur (apogée)

Coefficients :

- ✓ Cf. Modalités par année d'étude.

Notes planchers :

- Pour les éléments constitutifs des UE : Note strictement inférieure à 6/20.
- Pour les UE : Note strictement inférieure à 6/20.

Validation d'une UE :

La validation d'une UE est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher aux éléments constitutifs de cette UE.

La compensation des notes entre les différents éléments constitutifs est effective au sein d'une même UE, en tenant compte des coefficients affectés à chaque élément constitutif de l'UE, et sans note inférieure à la note plancher.

Validation d'un semestre :

La validation d'un semestre est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE du semestre, et sans note inférieure à la note plancher à une UE.

Au sein d'un semestre, la compensation des notes des différentes UE est effective à condition que la note de l'UE à compenser ne soit pas strictement inférieure à la note plancher.

Validation de l'année d'études :

La validation de l'année est effective pour une note moyenne des deux semestres supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher à un élément constitutif ou une UE.

Report de notes en session de rattrapage :

- ✓ Les candidats qui ont une note moyenne des deux semestres supérieure ou égale à 10/20 mais une ou plusieurs notes éliminatoires à un/des éléments constitutifs ne repassent que ces éléments constitutifs avec note éliminatoire
- ✓ Pour les candidats qui ont une note moyenne des deux semestres inférieure à 10/20
 - Si un semestre est validé (note moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE du semestre, et sans note inférieure à la note plancher à une UE), les étudiants conservent pour la session de rattrapage toutes les notes de ce semestre
 - Si un semestre a une note moyenne > ou égale à 10/20 mais une ou plusieurs notes éliminatoires à un/des éléments constitutifs, les étudiants ne repassent pour ce semestre que les éléments constitutifs avec note éliminatoire
 - Si un semestre a une note moyenne < 10/20, les étudiants repassent pour ce semestre
 - Pour les UE avec une note < 10/20 : tous les éléments constitutifs de l'UE avec une note < 10/20
 - Pour les UE avec une note > ou égale à 10/20 : tous les éléments constitutifs avec une note éliminatoire

En cas de redoublement :

Les semestres validés, les UE validées, les notes de contrôle continu de travaux pratiques supérieures ou égales à 10/20, les stages validés sont considérés comme définitivement acquis.

Dispense d'épreuves - Validation d'acquis :

- ✓ Les étudiants ayant dans le cadre d'une autre formation de l'enseignement supérieur, validé une ou plusieurs matières inscrites au programme des études pharmaceutiques, peuvent être dispensés de leur enseignement, cela sur décision de la commission pédagogique de validation et après avis des enseignants responsables.
- ✓ En cas de dispense d'épreuve(s) par validation d'acquis, le calcul des résultats est effectué en neutralisant la (les) note(s) attendue(s) pour cette (ces) épreuve(s). La demande de dispense doit être formulée, par écrit, au plus tard en début d'année universitaire, auprès du Responsable de la Commission de Pédagogie.

4. Validations :

Validation d'UE par anticipation :

Pour les étudiants de DFGSP2 : en cas de redoublement, l'étudiant peut être autorisé à suivre et à valider par anticipation des UE de l'année supérieure. La possibilité d'inscription à ces UE nécessite l'accord du responsable de l'UE et du responsable de l'année d'études.

Pour les étudiants de DFGSP3, DFASP1, DFASP2 : il n'y a pas possibilité de valider des UE de tronc commun de l'année supérieure par anticipation. Concernant les UE librement choisies, se conférer aux MCC des UE Optionnelles librement choisies de Pharmacie.

Mode de validation de stage :

- ✓ Cf. Règlement des années d'étude.

Règle de validation d'année d'étude :

- ✓ Cf. Règlement des années d'étude.

Règles de compensation :

- ✓ Cf. Règlement des années d'étude.

Correspondance entre Eléments Pédagogiques :

- ✓ Examen des demandes au cas par cas.

Mentions et Seuils :

- ✓ Pour chaque année de Pharmacie (Moyenne /20)
 - De 10 à < 12 : Mention Passable
 - De 12 à < 14 : Mention Assez Bien
 - De 14 à < 16 : Mention Bien
 - 16 et plus : Mention Très Bien

Points de Jury et Modification de notes :

- ✓ La modification de note est possible en délibération de Jury.

Condition de redoublement :

- ✓ Cf. Règlement de l'année d'étude.

5. Limitation du nombre d'inscriptions en DFGSP et DFASP :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur avis du (de la) Directeur(rice) Adjoint(e) de l'UFR santé.

6. Jurys :

Niveaux de délibération :

Les délibérations ont lieu, pour la première session, à l'issue du second semestre de chaque année d'étude.

Composition du Jury :

Les jurys sont désignés par le Doyen de Pharmacie, directeur Adjoint de l'UFR sur proposition de l'équipe pédagogique de la section pharmacie.

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE
PH 6 – Troisième cycle court
Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
Année universitaire 2025-2026

FILIERE OFFICINE

Pour valider le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, les étudiants doivent valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques et soutenir leur thèse d'exercice.

Pour valider la 6^{ème} Année des études de Pharmacie OFFICINE, les étudiants doivent :

1. Valider les enseignements dispensés au premier semestre (30 ECTS)
2. Valider le stage de pratique professionnelle en officine (Evaluation des compétences réalisées avec le maitre de stage).

Les Unités d'Enseignement (UE) sont validées indépendamment les unes des autres sans possibilité de compensation.

En cas de note <10 à l'UE1 en 1^{ère} session, l'étudiant devra repasser les 3 éléments de l'UE en session 2, quelles que soient les notes obtenues en session 1 (épreuve de 2 heures).

Stage de pratique professionnelle en officine (30 ECTS) :

- ✓ Il est une durée de 6 mois (Du 5 janvier 2026 au 25 juin 2026, hors dérogation particulière et examen de stage le 26 juin 2026).
- ✓ La validation est prononcée par le Jury de l'examen de stage.
- ✓ Il y a **deux sessions** d'examen par an (session 1 et session de rattrapage(R)). En cas d'échec aux 2 sessions, l'étudiant devra refaire un stage dont la durée sera déterminée par la commission des stages.
- ✓ L'examen se compose d'une épreuve de posologies, d'une épreuve de Travaux Pratiques, et d'un examen oral (commentaire d'ordonnance et question de pratique officinale).
- ✓ **L'étudiant doit obtenir la moyenne générale ET la moyenne à l'épreuve orale.**
- ✓ Les étudiants de l'UFR Santé de Besançon qui, en raison de leur changement de situation sociale depuis le début de leurs études, souhaitent accomplir leur stage dans une autre Académie, peuvent en faire la demande. Il en est de même pour les étudiants en provenance d'autres UFR souhaitant faire leur stage en Franche-Comté. Dans les deux cas, les étudiants s'inscrivent en 6^{ème} Année et passeront l'examen de stage **dans leur UFR d'origine.**
- ✓ Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages officinaux et à l'accord des Doyens des deux UFR concernées.

Enseignements du semestre 1 :

Les UE sont validées séparément à 10/20 de moyenne : il n'y a pas de compensation entre les UE.

UE1 Prise en charge du patient à l'officine (5 ECTS)

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS		SESSION DE L'EPREUVE
UE1.1 Analyse de l'ordonnance, entretiens pharmaceutiques et sujet âgé (S. LIMAT, AL CLAIRET)	MPH6UE11	Epreuve groupée : Ecrit 2H00 (S1 et SR)	2	5	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre (si moyenne des 3 EC < 10 les 3 EC sont à repasser en session 2)
UE1.2 Pharmacie Clinique Oncologique (S LIMAT, V NERICH, M KROEMER, AL CLAIRET)	MPH6UE12		2		
UE1.3 Pathologies spécifiques à l'officine (J MORETTO)	MPH6UE13		1		

UE2 Etats physio-pathologiques particuliers à l'officine (4 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Etats physiologiques particuliers à l'officine S. BOBILLIER CHAUMONT	MPH6UE25	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	2,25	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
		Contrôle continu : Exposé (report de note en session R)	0,75	Premier semestre

UE3 Orthopédie et maintien à domicile (4 ECTS)

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Orthopédie & Maintien à domicile S. BOBILLIER CHAUMONT	MPH6UE35	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	3	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre

UE4 Galénique appliquée à l'officine (3 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
UE4.1 Commentaire de préparation Y PELLEQUER	MPH6COP5	Epreuve écrite 2H (S1 et SR)	1,5	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
Travaux pratiques Y PELLEQUER	MPH6CPTP	Contrôle continu (report de note en session R, sauf si *)	1	Premier semestre *Session R si absence au CC : au cours du second semestre : TP de 3H + oral de 20 mn.
UE4.2 Bonnes pratiques de préparation Y PELLEQUER	MPH6BPP5	Contrôle continu oral (report de note en session R, sauf si *)	0,5	Premier semestre *Session R si absence au CC : oral de 20 mn.

UE5 Exercice officinal et nouvelles missions (4 ECTS)

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Vaccination / prescription vaccinale / dispensation sous protocole. A-L CLAIRET.		Formations avec validation présentielle	2	A l'issue des journées de formation
Pratique officinale A-C GRILLON		Rendu d'un "livrable" + présentation orale	2	Au cours du premier semestre

UE OPT I - Nutrition & diététique Niveau II (3 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Nutrition & Diététique niveau II S. BOBILLIER CHAUMONT	MPH6ND25	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	2,25	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
		Contrôle continu : Exposé (report de note en session R)	0,75	Premier semestre

UE OPT II - Phyto-aromathérapie pratique Niveau II & Macromycètes (3 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Phyto-aromathérapie C GIRARD	MPH6PHA5	Epreuve écrite 1h (S1 et SR)	2	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
Macromycètes A. GARDIENNET	MPH6MAC5	Reconnaisances (report de note en session R, sauf si *)	1	Contrôle continu *Session R si absence au CC : au cours du second semestre

UE Préparation de la thèse d'exercice (4 ECTS). Resp. Pr. V. NERICH:

L'étudiant doit fournir, avant la fin de la sixième année, à partir d'un canevas type, une présentation écrite succincte du travail de Thèse précisant :

- le sujet,
- les objectifs du travail,
- l'état d'avancement,
- une attestation du Directeur de Thèse.

Cette UE sera validée ou non validée : aucune note ne sera attribuée.

L'obtention de **L'ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU II)** est obligatoire. Pour les étudiants ne possédant pas ce diplôme ; ils doivent l'obtenir avant la fin de la 6^{ème} année d'études, (normalement en fin de 2^{ème} cycle) pour être autorisés à soutenir leur Thèse.

Les étudiants possédant ce diplôme, délivré par un organisme extérieur (CESU du CHRU...), sont priés d'en déposer la photocopie dans leur dossier.

En 2025-2026, le SSES en Franche-Comté concerne l'ensemble des étudiants des filières santé : 2^{ème} année soins infirmiers, 3^{ème} année médecine, 3^{ème} et 4^{ème} année kinésithérapie, 4^{ème} année maïeutique, 4^{ème} année odontologie et 5^{ème} année de pharmacie.

Il se déroule en 2 temps :

	IFSI	Hors IFSI
Temps 1	3 ECTS	1 ECTS
	○ Formation théorique des étudiants à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation d'une action ▪ Période : septembre 2025 ○ Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES ▪ 3 octobre 2025	
Temps 2	5 ECTS	6 ECTS
	○ Préparation, réalisation, évaluation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ▪ Période : octobre 2025 – avril 2026	

La présence et la participation des étudiants est obligatoire au cours de ces deux temps ; le temps 2 incluant quatre sessions de regroupement et la réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé. Ainsi, **la validation du SSES** comprend :

- Temps 1 :
 - Session 1 :
 - Validation des connaissances : participation au questionnaire post-séminaire étudiant avec la validation d'au moins 75 % des items
 - Présence au séminaire
 - En cas d'absence injustifiée : appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf)
 - Session de rattrapage :
 - Oral (10 minutes de présentation, 10 minutes de discussion avec les membres du jury)
- Temps 2 :
 - Session 1 :
 - Participation à chacune des 4 sessions de regroupement
 - Participation à la semaine d'action (4-10 demi-journées)
 - Implication de l'étudiant dans chacune des étapes du projet – l'évaluation de l'implication est assurée par les TG, le RPx ainsi que par une évaluation croisée des membres du groupe
 - Réalisation en équipe d'un poster
 - Évaluation croisée de l'implication des membres de l'équipe
 - Session de rattrapage :
 - Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;

Considération des absences :

Toute absence devra être justifiée auprès de la scolarité de la filière à laquelle l'étudiant est rattaché.

- Absences justifiées : l'appréciation de l'impact des absences justifiées des étudiants au cours des temps 1 et 2 est laissée à l'appréciation du référent pédagogique qui pourra solliciter les tuteurs de groupe et le référent de proximité pour s'assurer de la bonne implication de l'étudiant dans le projet. En cas d'investissement insuffisant, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.
- Absences injustifiées : En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera invité à participer à la session de rattrapage du temps 2.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

En cas de non validation du temps 1 et/ou 2, l'étudiant ne valide pas son service sanitaire et devra se représenter l'année suivante selon les modalités de sa filière.

En cas de redoublement de l'étudiant, les temps validés sont considérés comme définitivement acquis.